

ÉTUDES, RECHERCHES
ET DOCUMENTATION

Méthodologie de la recherche terminologique

Pierre Auger
Louis-Jean Rousseau
en collaboration

Québec 

MÉTHODOLOGIE
DE LA
RECHERCHE TERMINOLOGIQUE

Office de la langue française
Service des travaux terminologiques

2^e réimpression : octobre 1988
3^e réimpression : mars 1990

© 1978 l'Éditeur officiel du Québec
Dépôt légal: 2^e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0-7754-2797-7

CET OUVRAGE A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR

Pierre AUGER
chef du service des
travaux terminologiques

et

Louis-Jean ROUSSEAU
terminologue

avec la collaboration de

Rosita HARVEY
Jean-Claude BOULANGER
Jean MERCIER

terminologues

SOUS LA DIRECTION DE

Jean-Claude CORBEIL
directeur de la terminologie
Office de la langue française

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE TERMINOLOGIQUE

Plan sommaire

0.	Introduction	9
1.	Préparation du travail terminologique	13
1.1	Choix du domaine	15
1.2	Délimitation du champ de travail	15
1.2.1	Connaissance du sujet et du milieu	15
1.2.2	État de la terminologie de spécialité en langue française	16
1.2.3	Situation linguistique et besoins terminologiques du milieu québécois	16
1.2.4	Détermination des objectifs spécifiques du projet de recherche	16
1.2.5	Analyse de la structure du domaine	16
1.2.6	Délimitation des parties du domaine à traiter	19
1.3	Moyens d'exploration du champ de travail	20
1.3.1	Documentation préliminaire	20
1.3.2	Sondages et enquêtes sur le terrain	21
1.3.3	Informateurs	21
2.	Travail terminologique	23
2.1	Corpus	26
2.1.1	Sources écrites	26
2.1.2	Sources orales	28
2.2	Établissement de la nomenclature	29
2.2.1	Orientation méthodologique	29
2.2.2	Dépouillement terminologique	30
2.2.2.1	Choix et découpage des unités	30
2.2.2.2	Données à recueillir sur chaque terme	32
2.2.2.2.1	Catégorie grammaticale et lexicale	32

2.2.2.2.2	Domaine	32
2.2.2.2.3	Définition	33
2.2.2.2.4	Contexte	34
2.2.2.2.5	Illustration	36
2.2.2.3	Instruments de travail et utilisation pour l'établissement des dossiers terminologiques	37
2.2.2.3.1	Relevé des termes et des contextes	37
2.2.2.3.2	Relevé des définitions	38
2.2.2.3.3	Relevé d'équivalences à partir des sources lexico- graphiques	38
2.3	Traitement de la nomenclature	38
2.3.1	Orientation méthodologique	38
2.3.2	Analyse terminologique des nomenclatures	39
2.3.3	Fusion des nomenclatures et choix des équivalents français	40
2.4	Classement des unités et présentation du lexique	43
2.4.1	Classement alphabétique	43
2.4.1.1	Classement continu	43
2.4.1.2	Classement discontinu	43
2.4.1.3	Index	45
2.4.2	Classement systématique	46
2.4.3	Éléments de présentation	47
2.5	Relations avec le milieu	48
2.5.1	Au cours du travail terminologique	48
2.5.2	À l'étape de la normalisation	48
2.5.2.1	Normalisation	48
2.5.2.2	Comité de normalisation	48
2.5.2.3	Préparation de la normalisation	48
2.5.2.4	Normalisation en comité	49
3.	Terminologie et néologie	51
3.1	Rôles de la néologie	53
3.2	Caractéristiques de la néologie de création	54
3.3	Définition de la néologie et du néologisme	54
3.4	Typologie générale de la néologie	55
3.4.1	Néologie de forme	55

3.4.2	Néologie de sens	56
3.4.3	Emprunt	56
3.5	Nature du néologisme	57
3.6	Critères d'acceptabilité des néologismes	58
3.6.1	Critères d'acceptabilité linguistique	58
3.6.2	Critères d'acceptabilité terminologique	59
4.	Recherche terminologique ponctuelle	61
5.	Fiches de travail	65
5.1	Description	67
5.1.1	Fiche de renseignements	67
5.1.2	Fiche de dépouillement	68
5.2	Protocole d'utilisation des fiches de travail	73
5.2.1	Fiche de dépouillement	73
5.2.2	Fiche de renseignements	73
5.2.3	Ordre des fiches	74
5.2.4	Inscription des données	74
5.2.4.1	Entrée	74
5.2.4.2	Domaine d'emploi	75
5.2.4.3	Catégorie lexicale et grammaticale	75
5.2.4.4	Définition	76
5.2.4.5	Contexte	76
5.2.4.6	Source	76
5.2.4.7	Note	77
5.2.4.8	Illustrations	77
5.2.4.9	Références	77
5.2.4.10	Renvois	78
5.2.4.11	Remarques d'ordre général	80

0. Introduction

Quatre années se sont écoulées depuis la parution du **Guide de travail en terminologie** (cf. cahier n° 20 de l'Office de la langue française) où nous avons esquissé à grands traits un essai de systématisation du travail terminologique sur deux langues. La **Méthodologie de la recherche terminologique** que nous publions aujourd'hui va plus loin, elle tient compte à la fois d'une pratique intense de la terminologie et d'une réflexion théorique suivie entre terminologues de l'Office. Les quatre colloques de terminologie organisés par la Régie de la langue française témoignent de notre activité soutenue dans ce secteur particulier des sciences du langage qui traite des vocabulaires de spécialités.

La **Méthodologie** s'inscrira également dans le **Manuel de terminologie**, un ouvrage plus vaste que nous sommes à préparer, qui comportera entre autres une partie théorique, un exposé du rôle de la Banque de terminologie du Québec dans la recherche terminologique et un vocabulaire de la terminologie. Nous espérons que cet ouvrage, qui répond à un besoin urgent, verra le jour vers la fin de la présente année.

La méthodologie qui est décrite ici a comme point de départ une certaine manière de concevoir la terminologie comme une discipline linguistique autonome et comme point d'arrivée un ensemble de directives pour garantir la qualité du produit, lexique ou vocabulaire, et rendre ce produit assimilable par la Banque de terminologie du Québec.

La méthodologie est encore liée à une série de contraintes dont il fallait tenir compte au départ (par ex.: *temps limité pour l'élaboration d'un lexique ou d'un vocabulaire; personnel de formation linguistique ou spécialistes en traduction comme responsables des travaux plutôt que des techniciens; situation particulière du Québec où il s'agit le plus souvent d'«adapter» des terminologies que d'en créer; contexte essentiellement bilingue des travaux de terminologie que nous menons*) et à des objectifs à court et à moyen terme de l'Office en matière de francisation des entreprises et d'aménagement terminologique du Québec. Enfin, cette méthodologie s'appuie sur plusieurs années de réflexion théorique et d'expérimentation d'un groupe de terminologues du Service des terminologues à la Direction de la terminologie l'Office de la langue française.

D'abord conçu pour des fins internes, cet ouvrage procède d'une volonté bien arrêtée de renouveler nos méthodes de travail et de normaliser nos pratiques en matière de recherche terminologique. Même si nous avons eu à l'esprit de généraliser cette méthodologie pour qu'elle puisse être appliquée dans diverses situations (*terminologie d'entreprise, terminologie scientifique, etc.*), certains la trouveront peut-être trop axée vers le traitement des terminologies dites **techniques** et nous nous en excusons d'avance auprès d'eux. Les versions subséquentes verront à rectifier cette attitude par trop orientée vers les langues techniques que sont en général les langues du travail.

La méthodologie part du principe maintenant bien établi en terminologie que les vocabulaires de spécialités étant autant d'ensembles structurés d'unités terminologiques interdépendantes, il convient en les traitant d'en respecter ce caractère fondamental. Les représentants de l'école autrichienne germanophone, autour du Dr E. Wüster, en ont tiré la terminologie **systématique** décrite en détail dans les recommandations (directives lexicographiques et

terminologiques) du comité ISO/TC37¹. Notre approche est également «systématique» à cette différence près toutefois que nous partons des **termes** pour aller vers les **notions** (ou les **concepts**) plutôt qu'inversement. De plus, elle est orientée vers le travail terminologique effectué sur deux langues que nous considérons comme étant également «compétentes» pour dénommer les réalités technico-scientifiques, même si chacune de ces deux langues est, à sa façon, le reflet d'un découpage différent et particulier de la réalité. Le constat de l'allomorphisme des langues mises en présence en situation de terminologie pose d'une façon absolue la nécessité d'une description lexicographique **séparée** (et pour le français et pour l'anglais) des univers terminologiques en cause. Ce n'est qu'à l'étape finale du travail terminologique que ces deux descriptions seront réunies en établissant les équivalences entre les termes en passant par les notions. Les **trous** dans la nomenclature en langue d'arrivée sont comblés en ayant recours à la création néologique. Ces trous sont autant de **signes** des différences de découpage de la réalité entre l'anglais et le français. L'avantage le plus important de cette option **systématique** est d'éviter les écarts qualitatifs entre les nomenclatures des deux langues mises en cause. Nous avons voulu par là éviter le piège de la **traduction de terme à terme** qui trop souvent hypertrophie la langue de départ au détriment de la langue d'arrivée.

L'ordre des chapitres de cet ouvrage suit le plus exactement possible le cheminement **idéal** du travail terminologique lui-même. Le lecteur trouvera présentés dans l'ordre suivant:

1. une présentation détaillée de la préparation du travail terminologique;
2. une description du travail terminologique lui-même;
3. une approche terminologique de la néologie;
4. un aperçu de la recherche terminologique ponctuelle² ;
5. un protocole d'utilisation et de rédaction des fiches de travail.

Nous espérons enfin que, dans un proche avenir, cette méthodologie serve de base à la recherche terminologique pour l'ensemble des terminologues du Québec. Dans un second temps, nous songeons à l'appliquer aux commissions de terminologie et aux comités interentreprises de terminologie³. Nous croyons en effet que tout rassemblement des efforts en terminologie implique nécessairement et avant toute chose un ralliement sur le plan méthodologique.

Québec, juin 1977

Pierre AUGER

1. Ce comité technique de l'**International Organization for Standardization** fonctionne depuis 1952 sous le titre: **Terminologie** (principes et coordination); il a longtemps été animé par le Dr E. Wüster.

2. Les points 3 et 4 décrivent des situations particulières du travail terminologique.

3. Les avantages d'une méthodologie unifiée ont été signalés à chacune des deux rencontres des traducteurs et terminologues du Québec tenues en 1976 à Montebello (Québec).

1. Préparation du travail terminologique

1.1 Choix du domaine

Le choix du domaine sur lequel porte la recherche terminologique est généralement dicté par des motifs étrangers à la linguistique et à la terminologie. Ce choix dépend en effet le plus souvent d'une décision administrative ou d'un intérêt personnel et il peut s'inscrire dans les cadres d'un programme de francisation ou d'une recherche individuelle.

Ce domaine peut aussi s'imposer; par exemple, une personne est chargée de préparer la terminologie française pour une entreprise. Dans ce cas, il lui faudra délimiter chaque secteur de l'entreprise auquel correspond une terminologie particulière (*production, administration, etc.*).

Le domaine choisi peut être très vaste en soi; c'est le cas, par exemple, de la terminologie de l'alimentation. Il faudra alors, après avoir pris connaissance du sujet, délimiter les différentes parties et les traiter séparément.

Dans les pages qui suivent, nous aborderons successivement les objectifs poursuivis dans la délimitation du champ de travail (1.2), puis les moyens dont dispose le terminologue pour mener à bien cette tâche (1.3).

1.2 Délimitation du champ de travail

1.2.1 Connaissance du sujet et du milieu

En tout premier lieu, il faut se familiariser avec le domaine à traiter et avec le milieu professionnel auquel on s'adresse. Il serait impensable de se lancer dans

un travail terminologique spécialisé sans avoir acquis au préalable des connaissances générales sur le sujet.

Dès le départ, il faut entrer en contact avec le milieu visé, car il est important de connaître les usagers de la terminologie.

1.2.2 État de la terminologie de spécialité en langue française (sur le plan international)

Au moment d'entreprendre le travail terminologique, il y a lieu de s'interroger sur l'état de la terminologie propre au domaine. Il s'agit alors de voir s'il existe déjà une terminologie française et si elle est disponible. On interrogera à cette fin l'**Inventaire des travaux de terminologie** de la Banque de terminologie du Québec. (Cf. également 2.1.2).

Dans l'affirmative, on examinera cette terminologie pour en déterminer la qualité et la technicité. Ces recherches nous renseigneront sur la nature de la terminologie de la spécialité et sur la possibilité de son adoption au Québec, en même temps qu'elles nous permettront d'éviter de refaire ce qui existe déjà. On examinera, dans la même optique, la terminologie déjà disponible à la Banque de terminologie du Québec.

1.2.3 Situation linguistique et besoins terminologiques du milieu québécois¹

Parallèlement, il faut chercher à connaître la situation linguistique du milieu québécois qui justifie cette recherche terminologique pour mieux en faire ressortir les besoins et pour estimer la part du français et de l'anglais dans la terminologie en usage. Vient ensuite l'évaluation de la qualité des termes français utilisés en les comparant aux termes propres à cette spécialité sur le plan international; puis il faut tenter de déterminer le degré de technicité de la terminologie en usage. Avons-nous affaire à une langue hautement spécialisée ou au contraire à un vocabulaire plus accessible?

Ces premières recherches vont donner un aperçu de l'ampleur et de la difficulté des travaux à effectuer. Ces données sont essentielles pour évaluer le temps et les effectifs nécessaires pour mener à bien le travail terminologique.

1.2.4 Détermination des objectifs spécifiques du projet de recherche

Connaissant l'état des ressources terminologiques disponibles, de même que les besoins des usagers, des objectifs précis peuvent être fixés.

Il s'agit de déterminer les cadres et les orientations du projet de recherche de façon à pouvoir préparer une terminologie adaptée aux besoins des usagers. La délimitation précise du champ de travail permet une économie de temps et de ressources.

1.2.5 Analyse de la structure du domaine

Le champ sémantique se définit comme un ensemble de notions pouvant être groupées sous une notion clé. Cet ensemble structuré de notions constitue le domaine, tel qu'on l'entend en terminologie.

1. Nous nous situons évidemment dans le cadre de la Charte de la langue française et de la francisation du milieu québécois.

L'attention du terminologue doit porter sur la structuration des notions relatives à des objets du monde réel (*champ notionnel*). Cette structuration est souvent le reflet des activités concrètes propres à un domaine donné.

En effet, toute unité terminologique a pour fonction la dénomination, c'est-à-dire l'établissement de la relation entre une forme linguistique (mot, terme, etc.) et une réalité (abstraite ou concrète) par le biais d'une notion.

Il s'agit donc pour le terminologue d'établir une liste structurée de sous-domaines² à l'intérieur desquels il peut classer les activités propres au domaine à traiter. Ces sous-domaines peuvent s'organiser sous la forme d'un arbre qui schématise la structure hiérarchique du domaine.

Exemple: (voir figure, page suivante).

En terminologie, l'utilité du domaine d'emploi est triple.

- a) L'élaboration de l'arbre du domaine facilite la délimitation du domaine à traiter par l'explicitation de chacune de ses parties et de leurs relations avec l'ensemble et par la mise en relief des rapports hiérarchiques existant entre ces parties.
- b) L'arbre du domaine constitue un plan de dépouillement du corpus (cf. 2.2.2.1).
- c) Le domaine facilite le classement et le traitement des unités terminologiques de la nomenclature. Le domaine a un rôle sémantique; il constitue un premier élément dans la définition d'un terme, en le remplaçant dans un ensemble structuré.

De plus, sur le plan de la diffusion des résultats des travaux, dans le cadre d'un système informatisé comme celui de la Banque de terminologie du Québec, le domaine d'emploi sert au classement des unités terminologiques, puis à leur repérage, lors de l'interrogation de la banque.

Il faut donc, pour tenir compte de ces considérations, que chaque domaine soit unique et spécifique dans son appellation et il faut également choisir les appellations les plus susceptibles d'être utilisées lors de l'interrogation de la banque.

Pour les fins de la recherche terminologique, l'arbre du domaine d'emploi peut être avantageusement complété par l'établissement d'une liste des catégories de notions ou, mieux encore, de la liste complète des notions comprises dans le domaine. Ces catégories ne font pas partie de l'arbre comme tel, mais constituent un instrument de travail très utile pour la recherche. Une application systématique de cette méthode a été mise en oeuvre dans le **Dictionnaire multilingue de la machine-outil** du professeur E. Wüster. On retrouvera une description plus complète de cette méthode dans la recommandation ISO R-919. Cette méthode exposée par l'**International Standard Organization (ISO)** et pratiquée par quelques auteurs de dictionnaires systématiques

2. On entend ici par sous-domaine chacune des parties que contient le domaine, ce dernier étant considéré comme générique par rapport aux sous-domaines qui sont plus spécifiques.

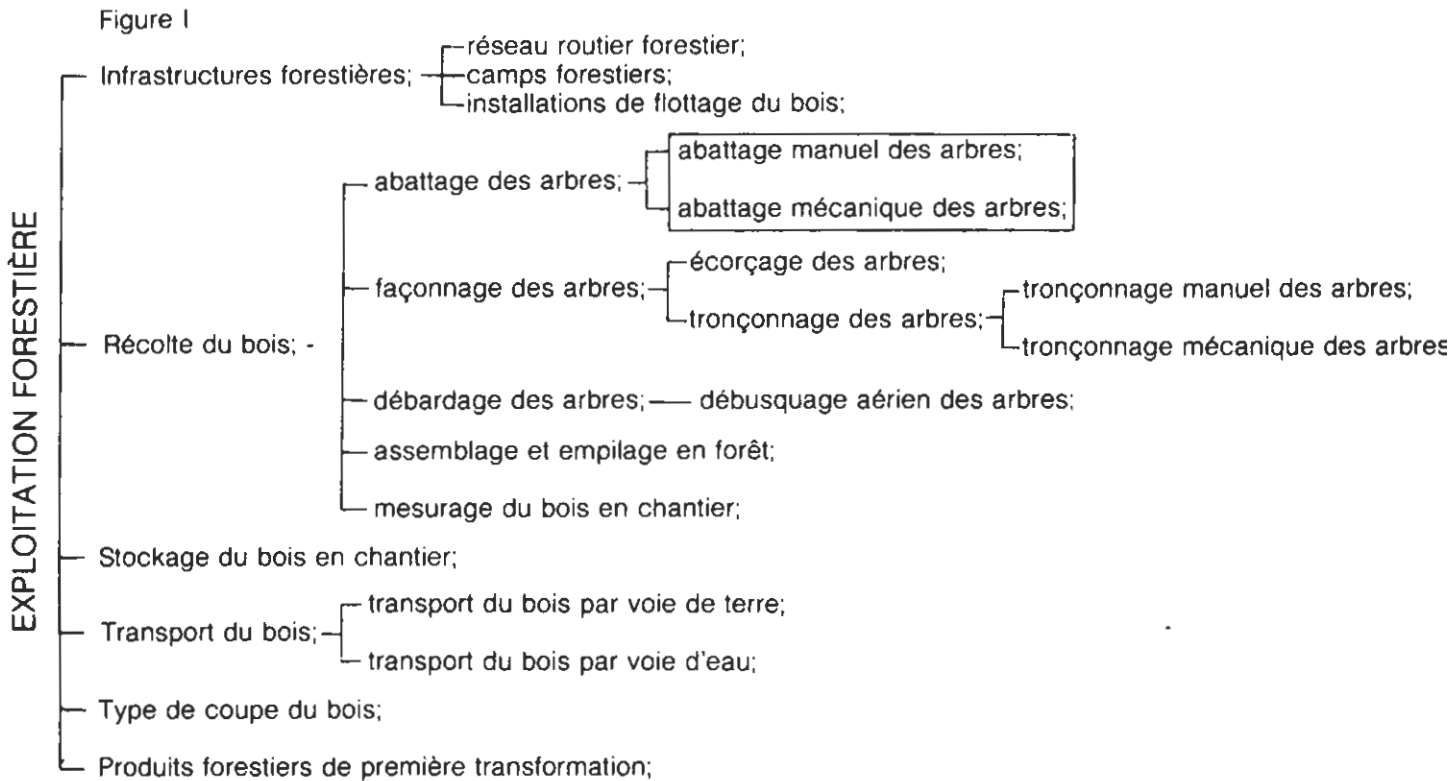
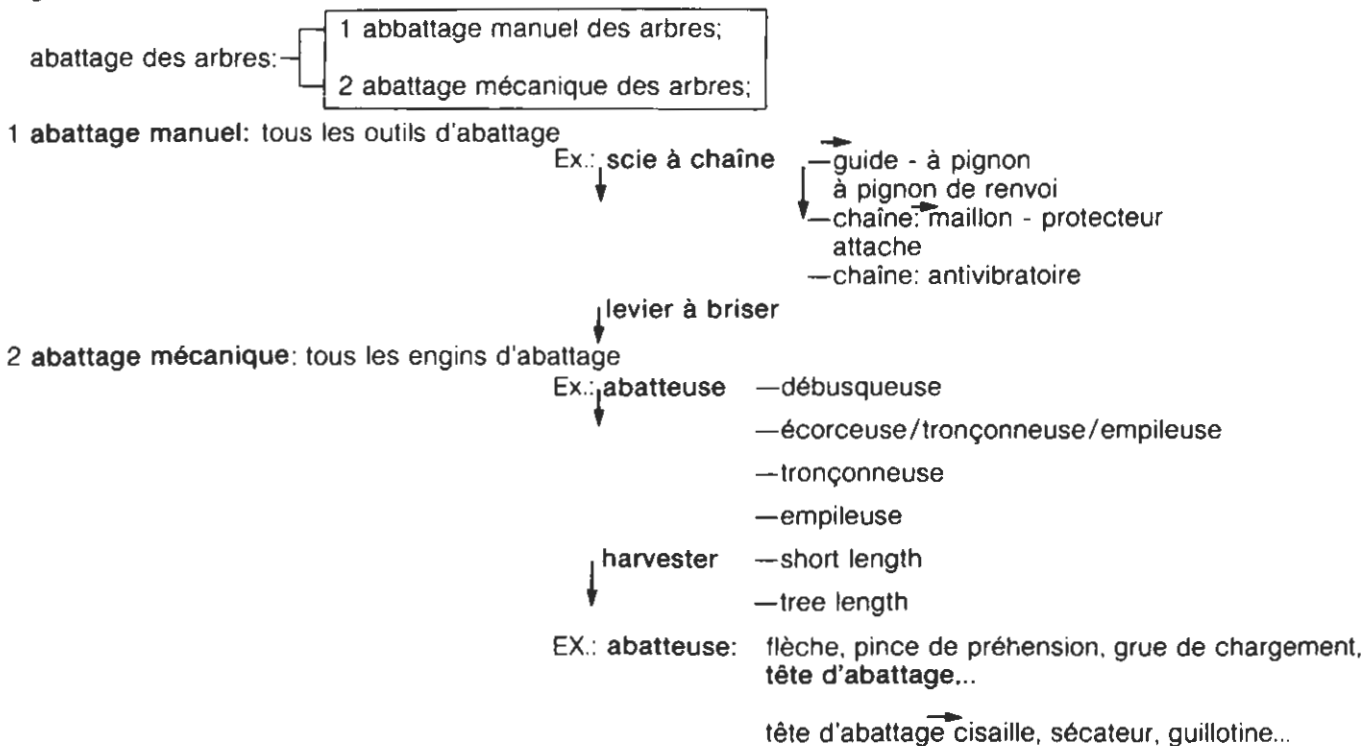


Figure II



ne va pas sans difficultés. La réalisation d'une telle tâche ne saurait être entreprise sans l'aide de spécialistes des domaines traités.

Pour mener à bien cette étape, on consultera le Thésaurus de la Banque de terminologie du Québec, les thésaurus spécialisés, les classifications des centres de documentation spécialisés et, éventuellement, les tables des matières d'ouvrages portant sur l'ensemble du domaine. On devra également avoir recours aux services d'experts dans le domaine traité pour vérifier et compléter l'arbre ainsi établi. La forme définitive de l'arbre sera établie en collaboration avec l'équipe du Thésaurus de la Banque de terminologie du Québec, tant pour la structure à adopter que pour la formulation des termes choisis pour désigner les parties du domaine. On consultera à ce sujet le **Guide du Thésaurus** de la BTQ. Rappelons simplement que le programme décrit dans ce guide prévoit que les domaines doivent être de forme nominale, au singulier, et doivent comprendre au maximum 38 positions, y compris les espaces et la ponctuation.

Si la recherche terminologique se fait à l'intérieur d'une seule entreprise ou d'un seul établissement, l'arbre du domaine peut être établi suivant l'ordre des divers services de cette entreprise ou l'ordre des diverses opérations de production.

Les thésaurus peuvent offrir, en partie ou en totalité, la liste des catégories de notions comprises dans un domaine et permettent d'établir les rapports hiérarchiques et analogiques qui unissent les termes d'un même champ notionnel. Il faut toutefois se méfier du caractère documentaire des thésaurus qui véhiculent parfois un langage artificiel; ils ne rendent pas compte de la terminologie effectivement utilisée et ne doivent donc pas servir à l'établissement de la nomenclature. Par ailleurs, ils peuvent servir à évaluer l'ampleur de la terminologie d'un domaine.

La grande majorité des domaines d'activités spécifiques ont déjà fait l'objet de nombreuses recherches de classification. Les classifications techniques d'une science sont particulièrement intéressantes pour l'élaboration d'un arbre de domaines d'emploi. (Par exemple, pour le domaine de l'industrie forestière, on peut utiliser la **Classification du Centre Technique du Bois**, ou l'**Index du fichier de la Terminologie physico-mécanique du bois et de ses dérivés**). (Cf. p. 23).

Il est possible aussi de s'inspirer des classifications du type **Classification décimale universelle**, quoique avec beaucoup de prudence étant donné la fonction strictement documentaire et la nature générale de celles-ci.

1.2.6 Délimitation des parties du domaine à traiter

Pour répondre aux besoins immédiats (cf. 1.2.4), on choisira l'ordre dans lequel la matière sera abordée. Une structuration précise et complète du domaine nous permettra d'exclure *a priori* les secteurs inutiles. Ainsi, dans la terminologie minière, on éliminera tout ce qui touche les charbonnages, car ce type d'exploitation n'existe pas au Québec.

On devra également faire le partage entre la terminologie propre au domaine, la terminologie des domaines voisins (*sciences mères, techniques analogues, etc.*) et la terminologie de tronc commun.

Par terminologie de tronc commun, il faut entendre celle qui appartient en commun à la plupart des entreprises industrielles, ou celle qui est utilisée dans plusieurs domaines de la science ou de la technique, c'est-à-dire celle qui n'est pas liée à la vocation particulière d'une entreprise.

On peut distinguer la terminologie de tronc commun technique (*par exemple, la terminologie de la sécurité, de la manutention, de la métrologie, etc.*) et la terminologie de tronc commun de gestion (*administration, comptabilité, mise en marché, gestion du personnel, etc.*)³.

D'autre part, il y a lieu de faire la distinction entre un chantier⁴ général (*le vocabulaire des assurances, par exemple*) et un chantier particulier (*par exemple, la terminologie d'une usine de pâtes et papier*). Dans le premier cas, on ne traitera que la terminologie propre à la spécialité alors que dans le second cas, on devra, outre la langue de spécialité, s'occuper de la terminologie appartenant à d'autres spécialités mais qui est d'usage courant dans l'entreprise. Ces secteurs, qui constituent autant de domaines, devront être traités séparément.

1.3 Moyens d'exploration du champ de travail

Il sera ici question des moyens dont dispose le terminologue pour délimiter le champ du travail terminologique. Il va de soi que l'utilisation de ces moyens est simultanée à l'étape précédente (1.2).

1.3.1 Documentation préliminaire

Il s'agit ici d'une documentation générale à caractère encyclopédique. On cherchera en premier lieu les ouvrages généraux sur le sujet ou, à défaut, les articles spécialisés donnant une vue d'ensemble du domaine traité.

On s'intéressera aussi aux films documentaires spécialisés, ce qui apportera au terminologue un premier contact physique avec les réalités propres au domaine⁵.

Les documents du type **thésaurus** ou **classification** des centres de documentation pourront être utilisés pour mettre au point la structuration du domaine et pour l'établissement des listes de catégories notionnelles.

Une lecture attentive de ces documents permettra au terminologue de se familiariser avec le sujet lui-même et avec la terminologie propre à la spécialité. Il pourra alors porter un jugement sur l'ampleur et sur la difficulté du travail à accomplir. Ce sera également l'occasion de dresser un premier inventaire des ressources documentaires à utiliser, en s'aidant des bibliographies spécialisées qui constituent le meilleur instrument de travail pour cette recherche.

3. Voir à ce sujet le document **Partage des tâches en matière de travaux terminologiques**, Montréal, Régie de la langue française, 1976.

4. On entend par **chantier terminologique** l'ensemble des étapes d'un projet de recherche terminologique.

5. On consultera à ce sujet les cinémathèques de l'**Office national du film**, de l'**Office du film du Québec** et des maisons d'enseignement professionnel (collèges et universités).

1.3.2 Sondages et enquêtes sur le terrain

C'est à ce moment des travaux que s'insèrent les visites d'entreprises, les conversations avec les cadres et les employés, l'examen de l'affichage, etc.

Tout en permettant au terminologue une observation globale de la langue en situation, cette enquête préliminaire, non systématique, lui offre l'occasion de prendre contact avec le milieu utilisateur, lui fait connaître l'état de la langue de travail et l'aide à déterminer les besoins et les priorités des usagers. De plus, il est très important que le terminologue s'assure la participation du milieu auquel il s'adresse pour en inventorier les besoins terminologiques.

1.3.3 Informateurs

De façon à mieux pénétrer le milieu, le terminologue doit recruter un certain nombre d'informateurs qui le guideront dans l'analyse de la situation linguistique et qu'il consultera à toutes les étapes du travail terminologique. Il ne devra donc pas les choisir au hasard, puisque la qualité des travaux dépendra en grande partie de leur compétence.

Voici quelques critères qui peuvent aider le terminologue à choisir ces informateurs:

Disponibilité. Les personnes choisies doivent pouvoir se libérer occasionnellement pour participer aux travaux.

Ouverture d'esprit. Bénéficiant d'une certaine largeur de vue, l'informateur pourra éclairer le terminologue sur les divers problèmes qui se posent.

Connaissance de la langue de départ et de la langue d'arrivée. Une bonne compétence sur le plan terminologique est essentielle. Les informateurs doivent être des témoins clés de la langue du milieu observé.

Compétence professionnelle et expérience. Ces deux facteurs sont d'égale importance; les informateurs doivent posséder une connaissance d'ensemble du domaine.

Intérêt pour la terminologie. Il va de soi qu'on ne doit recruter que des personnes intéressées par les travaux poursuivis. Il se peut très bien qu'une personne très compétente sur le plan professionnel ne s'intéresse nullement à la terminologie. Les informateurs doivent bien comprendre la démarche entreprise par le terminologue.

Il est également souhaitable que le terminologue diversifie le recrutement de ses informateurs. On cherchera, dans la mesure du possible, à joindre les milieux suivants:

Industrie: entreprises, groupement d'entreprises, syndicats ouvriers;

Enseignement professionnel (à tous les niveaux): universités, collèges, écoles techniques, etc.;

Recherche: centres de recherche spécialisés, rattachés à des organismes publics ou privés;

Fonction publique: ministères ou organismes publics dont la vocation s'apparente au domaine traité;

Sociétés savantes: associations professionnelles, scientifiques, etc.

Cette diversité des informateurs amènera des intérêts et des points de vue différents, permettant ainsi de toucher tous les aspects du domaine étudié.

2. Travail terminologique

L'élaboration d'un ouvrage terminologique bilingue comporte plusieurs étapes qu'il convient de distinguer.

La première étape consiste en l'établissement du corpus qui servira de base à la recherche: c'est l'étape documentaire qui précède le travail terminologique proprement dit et qui est décrite ci-dessous (cf. 2.1).

Le travail terminologique proprement dit est double: il consiste d'abord à déterminer la terminologie du domaine choisi dans chacune des langues qui font l'objet du lexique (*sauf si elle est déjà établie dans l'une d'elles*) et à établir ensuite des relations d'équivalence entre les deux terminologies. Ces deux tâches, qui doivent être successives, déterminent le déroulement d'ensemble que doit suivre le travail terminologique.

Il y a donc deux grandes phases dans le déroulement des travaux: une phase de recherches (cf. 2.2.2, le **dépouillement terminologique**) au cours de laquelle sont recueillies, pour chacune des langues, les données terminologiques relatives aux notions ou aux catégories de notions dont la liste a été dressée précédemment, et une phase de traitement terminologique (cf. 2.3) des deux nomenclatures provisoires qui ont été établies dans la phase de recherches; ce traitement terminologique permettra de déterminer, de façon définitive, la terminologie du domaine dans les deux langues traitées et d'établir ensuite la concordance entre ces deux terminologies.

Jusqu'à l'étape finale de la fusion des nomenclatures (cf. 2.3.3), le travail terminologique s'effectue donc sur chacune des langues indépendamment l'une de l'autre. Le rapprochement entre les deux nomenclatures n'intervient que comme dernière étape du travail terminologique proprement dit.

2.1 Corpus

En linguistique, le **corpus** se définit comme un ensemble d'énoncés que l'on soumet à l'analyse. Pour les besoins de la terminologie, il faut spécifier cette définition en l'appliquant à l'ensemble des sources orales et écrites qui concernent le domaine à traiter et que l'on se propose d'utiliser pour établir une nomenclature et pour traiter cette nomenclature.

Du soin qu'on aura mis à choisir le corpus dépendra la rigueur du travail terminologique et, finalement, la valeur du lexique.

Le corpus doit être représentatif du domaine à étudier et de ses sous-domaines conformément au plan de travail établi précédemment. Le terminologue doit diversifier ses sources de façon à couvrir l'ensemble des notions propres au domaine, sans laisser dans l'ombre l'une ou l'autre de ses parties. Dans la pratique du travail terminologique, l'exhaustivité est physiquement impossible à atteindre, principalement à cause du problème de l'accessibilité des sources et de l'étendue du travail de recherche que cela représenterait. Cependant, si le nombre de termes d'un domaine ou d'un sous-domaine est limité, on peut atteindre un plus haut degré d'exhaustivité.

Enfin, le corpus doit présenter un certain degré d'homogénéité. Les sources étudiées doivent représenter un état synchronique de la langue et des niveaux de langue identiques.

La disparité des sources oblige le terminologue à effectuer un tri, de façon à respecter ces exigences. Il y a donc lieu, dans un premier temps, de recueillir le plus d'éléments possible, quitte à choisir ensuite les textes pertinents qui feront l'objet de l'étude.

La recherche de documentation doit s'effectuer dans les cadres du domaine à traiter, mais on fera la sélection des documents en fonction de la tranche du domaine que l'on a choisi d'étudier en premier. Le terminologue évitera ainsi de disperser ses efforts et pourra effectuer une sélection plus complète de la documentation disponible.

2.1.1 Sources écrites

La documentation écrite sert de base à l'établissement du corpus que l'on peut diviser en **corpus d'analyse** — c'est-à-dire celui qui sera dépouillé aux fins d'analyse terminologique — et en **corpus de référence** — c'est-à-dire celui qui sera utilisé soit dans la phase préparatoire des travaux, soit lors de la recherche, pour y puiser des renseignements complémentaires, terminologiques ou autres.

L'accès à la documentation doit se faire par le biais de bibliographies ou de répertoires bibliographiques spécialisés⁶. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les ressources bibliographiques disponibles pour ce travail mais on pourra consulter, par exemple:

6. Cependant, une partie importante de la documentation nécessaire au travail terminologique ne se retrouve pas dans les répertoires bibliographiques. C'est le cas, par exemple, de la documentation commerciale et industrielle ou d'ouvrages terminologiques d'entreprises qu'on ne peut se procurer qu'en s'adressant aux entreprises elles-mêmes ou aux groupements d'entreprises.

a) Les bibliographies générales ou spécialisées

Ex.: **The Road to Infoterm** (Infoterm, Vienne), **Bibliographie internationale des dictionnaires techniques monolingues et multilingues** (Unesco), **Bulletins signalétiques du C.N.R.S.** (France), **Catalogue de l'édition française** (Paris), **Subject Guide to Books in Print** (U.S.A.), **Inventaire des travaux de terminologie** (Banque de terminologie du Québec, Office de la langue française). Cet inventaire comprend les données suivantes:

1) Ouvrages terminologiques identifiés comme tels (*dictionnaires, lexiques, vocabulaires, etc.*);

Ouvrages divers (*livres, périodiques, etc.*) contenant un lexique, un vocabulaire, une nomenclature ou un index;

Ces deux listes donnent une description de chaque ouvrage (*genre, contenu, langue, etc.*) et les indications relatives à sa localisation et à sa consultation;

2) Projets et travaux en cours;

3) Bibliographies spécialisées (dépouillées);

4) Organismes oeuvrant dans le domaine de la terminologie;

5) Consultants en matière de terminologie (projet).

À cette liste peuvent s'ajouter les catalogues des éditeurs et les annuaires professionnels.

b) Les centres de documentation

On pourra également avoir recours aux services des centres de documentation spécialisés, selon la nature du domaine traité. Voici quelques exemples:

Pour la documentation terminologique, on consultera l'**Infoterm** (Vienne) et l'**Association française de terminologie**, dont l'un des projets consiste à effectuer un inventaire des organismes de terminologie et des travaux de terminologie pour la France.

Pour la documentation technique spécialisée, on pourra consulter, par exemple, pour le domaine de l'industrie forestière, le **Centre technique du bois** (Paris); pour le domaine du traitement des minerais, le **Centre de documentation minéralurgique** (Cannes); pour le domaine de l'industrie mécanique, le **Centre technique des industries mécaniques** (Senlis); pour l'ensemble des techniques, on consultera l'**Informatech France-Québec** (Montréal).

Il existe de tels centres de documentation dans presque toutes les spécialités. Ces organismes font habituellement le dépouillement de la documentation spécialisée, surtout des périodiques, et publient des bulletins bibliographiques qui peuvent nous éviter de refaire ce genre de dépouillement.

Afin de savoir s'il existe des centres de documentation pour le domaine que l'on traite, on pourra consulter des répertoires comme **The World of Learning**, London, Europa Publications, ou le **Guide mondial des centres de documentation et d'information technique**, Paris, Unesco.

Nous donnons ici une classification des sources écrites qu'on peut utiliser en terminologie. Nous indiquerons plus loin la façon d'utiliser ces différents types de documents pour l'élaboration d'une nomenclature et pour le traitement de cette nomenclature.

A- Documentation générale

- Dictionnaires généraux (*de langue, encyclopédiques ou mixtes*) et encyclopédies (*anglais et français*);
- Dictionnaires et lexiques unilingues spécialisés (*anglais et français*);
- Dictionnaires et lexiques spécialisés (*bilingues et plurilingues*);
- Manuels et périodiques spécialisés (*anglais et français*);
- Normes (ISO, AFNOR, BSI, ASA, CSA, IBN, etc.);
- Fichiers de terminologie (*organismes de terminologie, banques de terminologie*);
- Thésaurus et classifications;
- Documents officiels (*lois et règlements, arrêtés ministériels en matière de terminologie, etc.*) (*anglais et français*);

B- Documentation industrielle

- Documents publicitaires (*anglais et français*);
- Imprimés de gestion: formules, notes administratives, rapports annuels, annuaires, publicité générale, textes de conventions collectives;
- Imprimés relatifs à la fabrication d'un produit jusqu'à sa mise en marché: devis, plans, dessins, bons de travail, listes d'opérations et de pièces; spécifications techniques; notes de service; publicité relative au produit fabriqué; notices, instructions et modes d'opération d'une machine ou d'un appareil; catalogues; formulaires, résumés, tests reliés au contrôle de la qualité;
- Imprimés relatifs à l'entretien (*au sens de maintenance*) d'une usine;
- Imprimés reliés à la formation du personnel: personnel nouveau, formation permanente, manuels d'entretien et d'utilisation des machines ou des dispositifs, affichage, sécurité au travail, etc.

Notons que la documentation industrielle peut être recueillie lors des enquêtes orales et des visites d'entreprises.

2.1.2 Sources orales

Les sources orales étant principalement constituées par les relevés d'enquêtes sur le terrain, la première démarche du terminologue sera de déterminer le type d'enquête qu'il effectuera, en fonction des objectifs poursuivis.

Cette enquête sera systématique ou non, selon la méthode utilisée. Dans le premier cas, elle comportera un programme précis et le questionnaire sera préparé à l'avance. Dans le second cas, elle prendra surtout la forme de sondages.

Si on prépare la terminologie pour une entreprise déterminée, on effectuera de préférence une enquête systématique qui permet, dans un temps réduit, de relever le vocabulaire utilisé dans tous les services de l'entreprise. On procédera alors selon le déroulement logique des opérations du travail propre à cette entreprise. Chaque domaine spécialisé, même à l'intérieur de l'entreprise, doit faire l'objet d'une enquête particulière. On doit traiter séparément chaque domaine terminologique couvert par ce projet de recherche. Cette remarque s'applique notamment dans le cas d'entreprises ayant plusieurs spécialités.

Dans un chantier terminologique couvrant l'ensemble de la terminologie d'une spécialité (*par exemple, la préparation d'une terminologie pour l'industrie minière québécoise*), on utilisera plutôt l'enquête non systématique; il serait difficile, dans un tel cas, de couvrir toutes les entreprises par une enquête systématique. On choisira donc les entreprises les plus représentatives du milieu de façon à couvrir l'ensemble de la terminologie.

Quel que soit le type d'enquête, celle-ci peut être exhaustive ou non, selon le champ couvert par cette enquête. Dans le premier cas, on couvrira tous les services d'une entreprise en faisant une étude très détaillée du vocabulaire. Dans le second cas, on se limitera à un certain nombre de services (*par exemple, ceux dont la terminologie appartient en propre au domaine traité*), ou à une partie du vocabulaire de chacun des services (*par exemple, la partie d'un vocabulaire de spécialité utilisé dans une seule entreprise*).

La décision de limiter l'étendue de l'enquête dépend des objectifs que l'on s'est fixés et des besoins terminologiques du milieu.

De même, la technique d'interrogation des informateurs dépend du type d'enquête choisi. Les séances peuvent prendre la forme d'interrogations à l'aide d'un questionnaire portant sur les notions que l'on désire étudier, ou d'entrevues non directives. Nous ne donnons pas ici de méthode précise pour la préparation des questionnaires; la méthode dépend principalement de la nature du domaine étudié. Ajoutons qu'une enquête systématique menée à l'aide d'un questionnaire portant sur les notions à étudier ne saurait être entreprise sans avoir acquis au préalable une bonne connaissance du domaine; l'élaboration de questionnaires de ce type doit se faire nécessairement avec la collaboration d'experts dans le domaine traité.

Il va de soi que les enquêtes sur le terrain ne permettent pas de relever tous les termes relatifs à une spécialité. La langue orale ne véhicule qu'une partie de la terminologie et on devra utiliser principalement les sources écrites comme base du travail (cf. 2.1.1).

2.2 Établissement de la nomenclature

2.2.1 Orientation méthodologique

La nomenclature est constituée par l'ensemble des unités terminologiques qui font l'objet de la recherche.

Deux cas peuvent se présenter:

- a) Au point de départ, on ne dispose pas d'une nomenclature préétablie dans l'une et l'autre des langues qui font l'objet du lexique. Ce sera le cas d'un projet de recherche terminologique devant couvrir l'ensemble du domaine pour lequel il n'existe aucun document comportant la liste exhaustive des termes relatifs à la spécialité. Le terminologue devra donc établir par le dépouillement des corpus d'analyse deux nomenclatures distinctes, une pour chaque langue.
- b) On dispose d'une nomenclature préétablie dans une langue considérée comme langue de départ. Cette nomenclature peut être, par exemple, un catalogue de magasin de pièces détachées, un répertoire de produits, la liste des composantes d'une machine ou d'un appareil, etc. Dans ce cas, on doit d'abord s'assurer que cette nomenclature est complète et qu'elle répond aux besoins des usagers auxquels on s'adresse.

Une fois cette étape franchie, le travail de recherche sur la langue de départ se limitera à la détermination du contenu notionnel des unités terminologiques de cette nomenclature⁷.

La nomenclature de la langue de départ ainsi établie servira également de guide pour le dépouillement du corpus en langue d'arrivée, de façon à limiter la recherche aux catégories de notions qui existent dans la nomenclature de départ.

2.2.2 Dépouillement terminologique

Les problèmes qui se présentent au terminologue au cours du dépouillement se posent dans les termes suivants: quels termes doit-on relever? Comment reconnaître et découper les unités de signification, en particulier les unités syntagmatiques? Quels contextes noter? Quel domaine d'emploi inscrire sur la fiche? Comment déterminer le sens exact des termes et les relations à établir avec les termes de sens voisins (*synonymes, quasi-synonymes, termes génériques, termes spécifiques*)?

2.2.2.1 Choix et découpage des unités

Le problème du choix et du découpage des termes à relever se pose pour chacune des langues qui font l'objet du lexique. Les critères qui suivent peuvent servir à faciliter cette tâche.

a) Critères extra-linguistiques

Le premier critère à retenir pour le choix des termes est leur pertinence par rapport au sujet, par rapport aux besoins identifiés et par rapport au plan de travail établi (cf. 1.2.3). Il s'agit ici de déterminer les termes qui appartiennent spécifiquement au domaine traité. L'arbre du domaine d'emploi et la liste des catégories de notions à traiter peuvent servir de guides dans le choix des termes à relever.

Dans tous les cas on vérifiera, si possible, par des enquêtes l'importance de l'utilisation des termes relevés. C'est une méthode sûre pour éviter le travail inutile et pour ne pas alourdir les fichiers avec des termes superflus. Il est

⁷ Si la nomenclature de départ est établie, on ne tiendra compte, dans les pages qui suivent, que des éléments de méthode qui s'appliquent à ce cas particulier.

préférable de se limiter à la spécificité de l'activité technique du domaine en laissant à d'autres groupes de travail l'étude des notions apparentées. Ainsi, dans la préparation d'un lexique de l'industrie forestière, on exclura les notions de botanique pour se concentrer sur les aspects techniques de cette industrie.

Les termes que l'on relève habituellement, en terminologie technique, représentent:

- Phénomènes, principes, qualités, etc.
- Machines, appareils et outillage
- Opérations et procédés
- Matières premières
- Fabrications
- Conditionnement
- Appellations d'emploi
- Etc.

Ces catégories — auxquelles d'autres peuvent s'ajouter, selon la nature du domaine — couvrent l'ensemble des activités spécifiques courantes. On peut donc s'en inspirer pour établir la nomenclature du futur lexique.

b) Critères linguistiques

Dans le but d'établir un certain nombre de critères linguistiques pour le choix et le découpage des unités, retenons la définition suivante du **terme**: toute unité linguistique qui dénomme une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine. Il ressort de cette définition que la fonction principale du terme est la dénomination, c'est-à-dire l'établissement d'une relation entre une réalité (*concrète ou abstraite*) et un signe du langage.

La terminologie se limite alors à l'étude des catégories lexicales suivantes: 1) substantifs et syntagmes nominaux; 2) adjectifs et syntagmes adjectivaux; 3) verbes et syntagmes verbaux, ce qui exclut les mots grammaticaux et les éléments syntaxiques.

À l'intérieur de ces catégories, deux types d'unités sont à considérer.

Il y a, d'une part, les unités simples qui ne posent pas de problèmes particuliers quant à leur découpage (*c'est le cas, par exemple, des termes comme paramagnétique, device, fulminate, etc.*)

D'autre part, nous avons les unités complexes — les syntagmes de dénomination — que l'on peut habituellement décrire comme des ensembles formés de deux ou de plusieurs mots, que l'on ne peut dissocier sans changer le sens de l'ensemble ainsi formé. On dit alors du syntagme qu'il est monoréférentiel. Il exprime donc une notion unique résultant d'une activité de dénomination. Voici quelques exemples de termes complexes que l'on peut considérer comme étant suffisamment lexicalisés pour justifier leur présence dans une nomenclature: **marteau pneumatique, presse hydraulique, cyanure de calcium, élévateur à godets, appareil de lavage à courant ascendant, broyeur à boulets à tamis périphérique, differential acceleration, chain link.**

Au stade de l'élaboration d'une nomenclature, il est difficile de déterminer le degré de lexicalisation d'un syntagme. Il faut donc relever le plus grand nombre d'unités complexes, dans leur séquence complète, quitte à les analyser plus tard à la lumière des attestations diverses que l'on aura recueillies.

Il s'agit donc de relever les termes, complexes ou non, qui désignent une réalité bien déterminée à l'intérieur d'une spécialité.

L'étude de la fréquence⁸ des termes relevés, de leur répartition et de leur distribution dans des sources différentes nous renseignera sur leur aptitude à faire partie de la nomenclature du futur lexique. Nous sommes alors en mesure de déterminer si un terme constitue une unité de discours (donc accidentelle) ou une unité de lexique (donc unité stable), lexicalisée ou en voie de lexicalisation.

Il ne faudrait toutefois pas exclure de la nomenclature certains termes dont l'utilisation est restreinte mais qui désignent des notions fondamentales pour les spécialistes du domaine. Cette remarque sur la fréquence vise à éviter de relever des hapax ou des termes complexes qui peuvent n'être que des unités de discours.

2.2.2.2 Données à recueillir sur chaque terme

Au moment de l'élaboration d'une nomenclature, le terminologue est appelé à dépouiller les différentes sources qu'il a rassemblées. À ce stade-ci, le dépouillement ne doit pas se limiter aux seuls termes; il faut également recueillir toutes les données nécessaires au traitement de la nomenclature. Voici la liste de ces données⁹.

2.2.2.2.1 Catégorie lexicale et grammaticale

(nom, adjectif, verbe; masculin, féminin, singulier, pluriel);

2.2.2.2.2 Domaine

L'inscription du domaine d'emploi d'un terme sur la fiche doit être faite de façon très précise, car l'extension réelle de la notion serait faussée par un domaine d'emploi trop spécifique ou bien le terme pourrait être perdu sous un générique trop lointain. Il est cependant très difficile de déterminer le domaine d'emploi réel d'un terme dans le cours du dépouillement, car le terme est précisément toujours utilisé dans des contextes particuliers qui ne préjugent pas nécessairement de son utilisation dans d'autres contextes, c'est-à-dire sous d'autres domaines. Pour cette raison, le domaine d'emploi, inscrit alors sur la même fiche que celle sur laquelle a été noté le contexte, doit être considéré comme provisoire et tout nouveau contexte montrant l'utilisation du terme dans un autre domaine d'emploi doit être relevé. Le domaine d'emploi définitif sera le domaine générique englobant les sous-domaines particuliers auxquels appartient en commun le terme. Dans tous les cas, on doit s'inspirer de l'arbre du domaine tel qu'établi dans la phase préparatoire des travaux.

Exemple:

Dans le domaine «travail des métaux en feuilles», le terme **cassure** est relevé une première fois dans un contexte qui permet de l'associer au cisailage des métaux; on a donc inscrit sur la fiche de dépouillement les domaines: **défauts de fabrication/cisailage des métaux** et on a simplement indiqué sur la fiche

8. On entend ici par **fréquence** la répétition d'une unité, sans faire intervenir nécessairement l'expression mathématique de cette répétition.

9. L'ensemble des données relatives à un même terme constitue ce que l'on appelle ici le **dossier terminologique**.

de renseignements le domaine **défauts de fabrication/...** Le même terme a ensuite été rencontré, dans le même sens, en rapport avec l'emboutissage et il a alors reçu les domaines **défauts de fabrication/emboutissage des métaux**. Ce n'est qu'au moment où a été établi l'article **cassure** que les domaines d'emploi définitifs **défauts de fabrication/travail des métaux par déformation** (*ce dernier étant générique des deux autres: cisailage des métaux et emboutissage des métaux*) ont été inscrits sur la fiche de renseignements.

De même, le syntagme **col de cygne**, d'abord attribué aux domaines **machine-outil/formage des métaux en feuilles** pour marquer qu'il se disait d'une presse, a finalement reçu les domaines **machine-outil/travail des métaux par déformation** parce qu'on le rencontrait également associé à **cisaille**.

2.2.2.3 Définition

En terminologie, le rôle de la définition est de décrire le contenu notionnel des unités de la façon la plus appropriée. La définition doit être précise, claire, succincte, mais elle doit également mettre en évidence les traits significatifs propres au terme traité.

La définition peut être relevée directement dans la documentation dont dispose le terminologue. Dans ce cas, de façon à obtenir la définition la plus complète et la plus appropriée, on aura intérêt à en relever plusieurs (pour un même terme), dans les limites du domaine auquel on s'intéresse.

Cependant, si on veut donner au lexique (ou au vocabulaire) plus de rigueur et plus d'unité, il est préférable de reprendre l'ensemble des définitions et de les reformuler, avec l'aide d'experts dans le (ou les) domaine(s) traité(s) et en s'inspirant de celles qui ont été recueillies dans la documentation. Cette reformulation permet d'éviter les divergences de fond et de forme dues à la multiplicité des sources consultées.

La nouvelle définition se présente alors comme une synthèse et une critique de ce qui existe déjà.

En terminologie, il est préférable d'opter pour une définition de type encyclopédique plutôt que pour une définition de type linguistique. Les définitions du premier type étant descriptives, elles donnent une meilleure image des réalités dont on parle; l'accent est alors mis sur l'aspect concret des notions traitées.

La définition doit réunir tous les traits sémantiques nécessaires pour cerner avec précision le sens du terme. La définition prend alors la forme d'indications sur la fonction d'un objet, la description d'un procédé, le fonctionnement d'une machine ou d'un appareil. On doit cependant limiter l'étendue de la définition aux éléments nécessaires à la compréhension du sens du terme par les usagers qui auront le plus souvent une bonne connaissance des notions propres au domaine traité.

En terminologie, la définition se situe obligatoirement à l'intérieur d'un domaine d'activités; elle sera monoréférentielle, c'est-à-dire qu'elle correspondra à une seule réalité bien déterminée. Dans la formulation de la définition, le terminologue doit tenir compte du niveau des usagers, qu'il s'agisse d'ouvriers, de techniciens ou de scientifiques.

Les termes techniques utilisés dans la formulation de la définition doivent être ou connus des usagers ou définis dans le lexique, s'ils ne sont pas facilement accessibles.

La définition des termes complexes (**syntagmes**) pose un problème au terminologue. En effet, la base du syntagme doit avoir été préalablement définie si l'on veut l'utiliser comme incluant dans la définition du syntagme. C'est ainsi qu'on peut poser la définition suivante:

Broyeurs à boulets: Broyeur cylindrique tournant autour d'un axe horizontal et utilisant des boulets comme corps broyants.

Cette définition ne sera valable que si l'incluant **broyeur** est connu du lecteur ou que sa définition est facilement accessible. L'expansion du syntagme (à boulets) devra également être reprise comme entrée, à moins qu'il ne s'agisse d'un mot connu et couramment utilisé par les spécialistes, ou qu'il s'agisse d'un terme de langue commune.

2.2.2.2.4 Contexte

En terminologie, on entend par **contexte** l'environnement linguistique d'un terme dans un énoncé. Il s'agit le plus souvent d'un segment de phrase, d'une ou de plusieurs phrases juxtaposées où le terme étudié est occurrent. Dans un contexte, il peut arriver qu'il y ait plus d'une occurrence du terme.

Il peut être nécessaire de relever une partie plus ou moins longue du texte qui précède ou qui suit immédiatement la phrase si celle-ci n'est pas suffisamment explicite. Dans le cas contraire, il est possible que l'on doive tronquer la phrase si celle-ci comporte un développement trop étendu qui devient superflu par rapport aux besoins.

Il est essentiel que le contexte relevé présente une attestation exacte de l'unité étudiée. Cela signifie que le terme doit y apparaître en entier et appartenir à la même catégorie lexicale (*nom, verbe, adjectif*) que l'entrée. C'est ainsi qu'un texte illustrant un verbe ou un adjectif ne saurait servir d'attestation pour un substantif. Cependant, la catégorie grammaticale (*le genre et le nombre*) peut être différente: même si le terme occurrent porte la marque du pluriel dans le texte, le contexte est valable, sauf s'il s'agit d'un pluriel lexicalisé.

Le rôle du contexte en terminologie est avant tout d'éclairer le sens d'un terme. Ainsi, les contextes retenus doivent mettre en évidence les traits sémantiques du terme. On choisira donc de préférence les contextes définitoires ou descriptifs, où le terme est entouré des éléments lexicaux qui font habituellement partie de son environnement (*collocations*). On choisira également les contextes où le terme fonctionne normalement sur le plan linguistique de façon à connaître la valeur d'emploi du terme. Une simple citation ou une énumération ne sauraient constituer un contexte entièrement satisfaisant puisqu'il ne s'agirait alors que d'une simple attestation n'apportant aucun renseignement sur le sens du terme.

Cependant, dans la pratique, il n'est pas toujours possible de rencontrer des contextes qui satisfassent entièrement les conditions énumérées ci-dessus; aussi, doit-on conserver les contextes qui ne font qu'attester l'existence ou l'usa-

ge d'un terme. Le dossier terminologique sera alors complété par une définition ou par une note explicative.

Les contextes du type métalinguistique constituent un cas particulier; ces contextes sont en réalité un commentaire linguistique sur le terme et doivent être utilisés comme éléments de définition ou comme note linguistique ajoutée au dossier terminologique.

Un contexte isolé, même définitoire, ne saurait à lui seul restituer le sens complet d'un terme. Il est donc important de relever plusieurs contextes pour un même terme de façon à pouvoir déterminer si l'un d'eux ne révèle qu'une partie des traits sémantiques du terme.

Il sera intéressant de comparer les divers contextes que l'on aura relevés avec la (ou les) définition(s); on pourra alors circonscrire le sens complet d'un terme à l'intérieur du domaine d'emploi qui fait l'objet de la recherche.

Voici quelques exemples de contextes présentés selon un classement typologique.

a) Contextes terminologiques

(Contextes répondant aux conditions énumérées ci-dessus).

«Un **éjecteur** actionné par la tige d'éjection assure l'évacuation des pièces de la matrice.» (outillage de presse/emboutissage).

«Usually a scrap skeleton is produced so that blanking causes some waste of material. However, **blanking** is usually the fastest and more economical way to make flat parts, particularly in large quantities.» (die cutting).

«Les broyeurs à boulets ou à barres sont revêtus intérieurement de **blindages** résistant aux chocs des corps broyants et à l'usure. Ces **blindages** ont également pour objet, grâce à leurs reliefs soigneusement étudiés, de faciliter l'entraînement des boulets ou des barres et de réduire plus ou moins leur glissement.» (fragmentation du minerai).

«La **cavitation** se produit lorsque, par suite du mouvement, la pression dans le liquide devient inférieure à la tension de vapeur de celui-ci. Ces cavités sont entraînées par le courant; si elles parviennent dans une zone où la pression remonte, la **cavitation** cesse, les espaces vides disparaissent avec condensation de la vapeur, le plus souvent avec un violent bruit de roulement. Les phénomènes de **cavitation** ont une grande importance dans les turbines hydrauliques et pour les hélices des bateaux tournant à grande vitesse, car ils entraînent des pertes de rendement et des destructions. Ces dernières paraissent avoir deux causes: l'une chimique, due à l'attaque par l'oxygène des cavités d'air (air humide), l'autre mécanique, due aux percussions (marteaux d'eau), aux endroits où les bulles de vapeur se trouvent écrasées contre la paroi métallique.» (mécanique des fluides).

Ce dernier contexte comporte un développement encyclopédique qui, tout en apportant une attestation du terme **cavitation**, nous permet de circonscrire le sens de cette notion. Ce genre de contexte est conservé à titre documentaire et peut servir à la rédaction d'une définition.

b) Contextes langagiers

(Énoncés illustrant simplement le terme sans apporter d'éléments de définition).

—Simple attestation:

«**Les broyeurs à cylindres** consomment relativement peu de force motrice et demandent une hauteur et une surface d'installation modestes pour leur capacité.» (fragmentation des minerais).

—Énumération:

«Operations such as blanking, piercing, lancing, shearing, **beading** and flanging can also be performed in a press brake.»

—Contexte inadéquat:

Le contexte suivant, choisi pour illustrer le terme **coupe de segment** n'est pas valable, puisque le terme n'y apparaît pas intégralement.

«La forme de la coupe n'influe pas sur l'étanchéité qui est assurée par la répartition des **coupes** des différents **segments** tout autour du piston.»

c) Contextes métalinguistiques

«**Blanking** (also called punching) is the cutting of the complete outline of a workpiece in a single press stroke.»

Ce contexte est en fait une véritable définition qu'il faut aménager de la façon suivante:

Blanking:

The cutting of the complete outline of a workpiece in a single press stroke.

Il en est de même pour l'exemple suivant:

«L'**égouttage** désigne une opération ayant pour but principal l'élimination d'un excédent de liquide dans les mélanges solide-liquide que l'on rencontre en fin de traitements par voie humide.»

Ce contexte peut être transformé en définition qui sera présentée comme suit:

Égouttage:

Opération ayant pour but principal l'élimination d'un excédent de liquide dans les mélanges solide-liquide que l'on rencontre en fin de traitements par voie humide.

2.2.2.5 Illustration

En terminologie, l'illustration joue un rôle complémentaire par rapport à la définition qu'elle ne saurait ordinairement remplacer.

Cependant, dans certains cas particuliers, l'illustration peut très bien mettre en évidence la relation existant entre un terme et l'objet qu'il désigne en levant toute ambiguïté. L'illustration peut même être plus éclairante qu'une définition; ce serait le cas, par exemple, dans un lexique portant sur les types de boulons, ceux-ci étant assez peu descriptibles par une définition.

On devra donc relever sur les fiches les indications permettant de retracer les illustrations pertinentes.

2.2.2.3 Instruments de travail et utilisation pour l'établissement des dossiers terminologiques

Il sera question ici des sources à utiliser pour le dépouillement terminologique. (Cf. 1.3).

Voici quelques critères qui guideront le terminologue dans la sélection de sa documentation:

1. Pertinence par rapport au domaine;
2. Nature du document (didactique, publicitaire, etc.);
3. Niveau de technicité du texte;
4. Niveau de langue utilisé;
5. Origine géographique du document;
6. Qualités de l'auteur (spécialiste, rédacteur technique, vulgarisateur, terminologue, traducteur);
7. Âge du document.

Nous avons classé les documents à utiliser en fonction des renseignements qu'ils peuvent nous fournir.

2.2.2.3.1 Relevé des termes et des contextes (corpus d'analyse)

Les premières sources à dépouiller pour l'établissement de la nomenclature sont les documents industriels, s'ils sont disponibles (cf. 2.1.1, B- **Documentation Industrielle**). À partir de ces données, on dresse une première liste de termes à traiter. Étant donné la situation linguistique du milieu industriel québécois, on ne pourra utiliser, la plupart du temps, que les termes dans la langue de départ, l'anglais en l'occurrence; les termes français relevés sont sujets à caution et ne doivent être utilisés qu'à titre indicatif. Ils pourront également servir à la préparation éventuelle de lexiques correctifs, encore que ce type d'ouvrage n'est pas l'objectif principal de la terminologie.

On relèvera donc dans ces documents les termes et leurs contextes dans la langue originale. La version (habituellement française au Québec) de ces textes ne contient pas toujours une terminologie normalisée et il faut utiliser ces documents avec circonspection.

Les meilleures sources d'information sont constituées par les manuels spécialisés, les périodiques spécialisés et la publicité des fabricants et constructeurs. Les documents publicitaires doivent être toutefois utilisés avec réserve. Il faut d'abord s'assurer qu'il ne s'agit pas de documents traduits; il faut ensuite examiner la terminologie véhiculée par ces documents pour déceler les créations terminologiques publicitaires qui sont souvent fantaisistes et qui varient d'un fabricant à l'autre. On pourra y relever, dans les deux langues, les termes techniques en contexte et les illustrations. On devra dépouiller ces documents d'une façon très poussée pour s'assurer que la nomenclature est complète. Dans le même ordre d'idées, on dépouillera les documents officiels relatifs au domaine traité; on se limitera à y relever les termes appartenant en propre au domaine. On dépouillera ensuite, s'il y a lieu, les relevés des enquêtes orales menées sur le terrain, de façon à compléter et à vérifier la nomen-

ciature déjà dressée. Les remarques relatives à la documentation industrielle, au sujet de la qualité de la langue, s'appliquent aux sources orales.

2.2.2.3.2 Relevé des définitions (corpus de référence)

Pour la recherche des définitions, dans la langue de départ comme dans la langue d'arrivée, la consultation des dictionnaires spécialisés est tout indiquée. Il existe de nombreux dictionnaires de ce type dans presque toutes les spécialités. On doit tenter d'en rassembler le plus grand nombre pour couvrir l'ensemble du domaine étudié. On doit aussi comparer les diverses définitions d'un même terme de façon à choisir la plus appropriée ou à rédiger une nouvelle définition qui fera la synthèse de ce que l'on aura trouvé dans ces dictionnaires.

Cependant, il est rare que l'on trouve tous les termes qu'on désire étudier dans ces dictionnaires; leur nomenclature est souvent partielle et nous devons consulter d'autres sources pour compléter nos données.

On pourra consulter les dictionnaires généraux et les encyclopédies. On y trouvera, outre les définitions recherchées, des développements encyclopédiques qu'il est intéressant de dépouiller, surtout s'ils sont rédigés par des spécialistes.

Les normes nationales et internationales constituent également une bonne source pour la recherche des définitions. On doit leur réserver une place privilégiée dans la recherche terminologique.

2.2.2.3.3 Relevé d'équivalences à partir des sources lexicographiques (corpus de référence)

Il s'agit ici des données relevées dans les lexiques et dictionnaires bilingues ou plurilingues. Il est important de dépouiller ces lexiques, mais on ne doit pas tenir pour acquise l'exactitude des renseignements qu'on y trouve. Ils sont utilisés à titre indicatif surtout dans le traitement de la nomenclature. On doit toujours vérifier dans des documents de première main (manuels, périodiques) les termes dans la langue d'arrivée que l'on a recueillis dans les lexiques. Ces derniers comportent souvent des erreurs de toute sorte, des traductions approximatives, qui s'éloignent de la langue utilisée par les spécialistes. Ce type de document doit donc être utilisé quand le terminologue est suffisamment familier avec la terminologie du domaine traité, de façon à ce qu'il puisse porter un jugement sur la valeur des informations contenues dans ces ouvrages.

On doit toutefois faire exception pour les documents normalisés par des comités d'experts, qu'on peut utiliser en toute confiance.

2.3 Traitement de la nomenclature

2.3.1 Orientation méthodologique

À ce stade-ci des travaux, nous sommes en présence de deux nomenclatures provisoires, une pour chaque langue qui fait l'objet du lexique. Nous avons

également pour chaque terme de ces nomenclatures un dossier terminologique plus ou moins complet.

Le traitement de ces nomenclatures se fait en deux étapes: l'analyse terminologique de chacune des nomenclatures et l'établissement d'une nomenclature bilingue unique.

2.3.2 Analyse terminologique des nomenclatures

De façon à obtenir des nomenclatures définitives pour chacune des langues, nous devons les analyser et choisir les termes qui feront partie du lexique.

Tout au long du dépouillement, nous avons retenu un certain nombre d'unités, simples ou complexes, comme étant aptes à faire partie de la nomenclature du lexique. C'est surtout dans la classe des termes complexes que se pose le problème du choix; l'analyse des dossiers terminologiques de chacun des termes des deux nomenclatures doit permettre d'éliminer les syntagmes de discours qui sont par nature accidentels et qui ne sont pas suffisamment attestés pour être considérés comme des unités en voie de lexicalisation. Ces unités doivent alors être réduites au segment minimal dûment attesté par la fréquence d'emploi. Certains termes complexes ne sont en effet que des syntagmes descriptifs que l'on ne rencontre que dans des catalogues ou dans des listes et qui ne sont jamais utilisés dans les textes techniques ou dans la langue courante des spécialistes; ou alors, il s'agit de termes qui désignent des notions complexes et qui peuvent être réduits. Par exemple, lors du dépouillement de textes relatifs à l'industrie minière, on peut relever des syntagmes comme:

Vitesse d'avancement du front de taille

ou

Flottation des résidus du lavage des minerais¹⁰

Pour le technicien qui utilise ces termes dans un texte, il s'agit d'unités dénommant une notion bien identifiée. Cependant, la faible fréquence de ces séquences nous amène à les analyser et à les réduire de la façon suivante:

**Vitesse d'avancement du front de taille - devient:
Vitesse d'avancement et front de taille**

**Flottation des résidus du lavage des minerais - devient:
Flottation, résidus et lavage des minerais.**

Ces segments réduits qui sont bien attestés dans plusieurs textes sont alors choisis comme entrées du lexique. Par contre, des syntagmes comme **séparateur magnétique à bandes croisées** ou **broyeur à boulets à tamis périphérique** résistent à l'analyse et sont conservés intégralement dans la nomenclature.

Cette sélection étant effectuée, on doit compléter, dans la mesure du possible, les dossiers terminologiques. Il s'agit, dans un premier temps, de déterminer le contenu notionnel des unités retenues. On procédera ici au choix de la défi-

¹⁰ La présence d'un article défini comme **du** dans ces exemples peut être considérée comme indice de non-lexicalisation.

inition ou à la rédaction de la définition à la lumière de l'ensemble des données recueillies (cf. 2.2.2.2). On procédera ensuite à l'établissement des rapports synonymiques et analogiques qui existent entre les unités. Pour faciliter cette tâche et pour préparer l'étape de la fusion des nomenclatures dont il sera question plus loin (cf. 2.3.3), on doit regrouper les unités terminologiques d'après les domaines spécifiques, puis selon les différentes catégories de notions dont on a déjà dressé la liste.

Par exemple, les termes du travail des métaux en feuilles relatifs à l'**emboutissage des tôles** (sous-domaine d'emploi du domaine **travail des métaux en feuilles**) sont d'abord regroupés pour former une sous-nomenclature de l'ensemble, puis les termes sont à nouveau distribués dans les différents champs notionnels qu'on a établis, par exemple, les procédés d'emboutissage, les presses d'emboutissage, les types d'outils de presses d'emboutissage, les formes réalisées par emboutissage, etc.

Ces regroupements ont pour effet de dégager les rapports hiérarchiques et analogiques qui sous-tendent la terminologie, rapports entre termes génériques et termes spécifiques, rapports entre les parties et l'ensemble (*par exemple, les organes d'une machine par rapport à la machine*) et de mettre en présence les synonymes et les quasi-synonymes¹¹ qui ont pu échapper à l'attention du terminologue. Les informations qu'on peut tirer de ces regroupements, jointes à celles qui sont fournies par les contextes relevés pour chaque terme, permettent de faire le choix de la définition la plus précise parmi celles qu'on possède (*ou, éventuellement, de rédiger une définition conformément aux traits sémiologiques portés par l'unité*) (cf. 2.2.2.2.3) et de déterminer les renvois qui seront inscrits sur la fiche à titre d'indications sur le réseau notionnel du terme (cf. 5 - **La fiche de travail**).

2.3.3 Fusion des nomenclatures et choix des équivalents français

L'étape suivante consiste à mettre en parallèle les dossiers établis sur chaque terme à l'intérieur de chaque nomenclature (anglaise et française).

Cette opération se fait à l'intérieur des regroupements déjà effectués, par domaines spécifiques et catégories de notions (cf. 2.3.2). Il va de soi que ce travail sera plus facile et plus précis si les groupes de termes ainsi formés sont restreints et homogènes.

La seule façon de s'assurer de l'équivalence des termes anglais et français est de comparer les contextes et les définitions recueillis dans les deux langues. On peut utiliser, à titre indicatif, les sources lexicographiques bilingues que l'on a rassemblées, mais les renseignements qu'on y trouve ne doivent pas

11. Le phénomène de la synonymie donne lieu à des classifications qui varient selon les auteurs. On peut considérer comme synonymes absolus deux ou plusieurs termes qui sont interchangeables dans tous les contextes. En terminologie, cependant, il faut faire intervenir d'autres facteurs. On considérera comme synonymes véritables les termes qui sont interchangeables dans des contextes appartenant à un domaine d'activité spécifique et qui se situent à un même niveau de langue; dans ce cas seulement, on fera des renvois de type synonymique.

Par contre, on considérera comme synonymes relatifs des termes qui, à l'intérieur d'un domaine spécifique, ont un sens voisin mais qui se situent à des niveaux de langue ou à des niveaux de conceptualisation différents. On fera alors des renvois de type synonymique et on indiquera en note qu'il s'agit de synonymie relative (cf. 5.2.5.10 pour l'utilisation des renvois).

prévaloir sur ceux fournis par le dépouillement effectué par le terminologue. Les équivalences fournies par les sources bilingues ne seront retenues que dans la mesure où les renseignements qu'elles apportent sont confirmés par l'étude comparative des définitions et des contextes recueillis.

Dans toute comparaison de nomenclatures dans deux langues différentes, il est certain qu'il n'y a jamais de coïncidence absolue. Il y a toujours un certain nombre de termes pour lesquels on ne trouve aucun équivalent complet dans l'autre langue.

Diverses raisons expliquent ce phénomène. En premier lieu, il est possible que les dépouillements aient été inégaux pour le français et pour l'anglais. Dans ce cas, il faut retourner à la documentation pour combler ces lacunes.

Il est également possible que la documentation soit moins riche dans l'une des deux langues, ou qu'elle soit de niveau différent. Il faudra alors chercher de nouvelles sources de renseignements.

Il est enfin possible qu'une notion soit inexistante dans l'une des deux langues. Le découpage de la réalité, on le sait, se fait d'une façon très différente d'une langue à une autre, ce qui provoque des trous dans la mise en regard de deux terminologies.

Il faut alors songer à l'introduction soit d'un néologisme (cf. 3, **Terminologie et néologie**), soit d'un emprunt (néologisme) pour désigner la notion, ou signaler l'inexistence du terme dans le lexique, quand il s'agit d'un cas de différence de découpage notionnel entre les deux langues.

Le problème des équivalents partiels se pose de la même façon. Si un spécifique n'existe pas, il faut recourir au terme générique en indiquant qu'il s'agit d'un équivalent approximatif; de même, si un générique est inexistant, on doit recourir aux spécifiques.

—Exemples de non-coïncidence du découpage notionnel entre l'anglais et le français:

Le mot **clavette** désigne en français une «pièce de métal servant à assembler deux éléments coaxiaux» (*par exemple, deux roues d'un engrenage*). Il existe deux types de **clavette** suivant qu'elle réunit deux pièces en les traversant par une fente commune — c'est alors une **clavette transversale** — ou suivant qu'elle est serrée entre un arbre et un moyeu — on l'appelle dans ce cas **clavette longitudinale**. **Clavette** exprime donc la notion générique et **clavette transversale** et **clavette longitudinale** sont des notions spécifiques par rapport à la première.

L'anglais, quant à lui, ignore la notion générique rattachée à **clavette** et n'exprime que les notions spécifiques de **clavette transversale** — **cotter** — et de **clavette longitudinale** — **key**. Le tableau ci-dessous reprend l'exemple:

NOTION	FRANÇAIS	ANGLAIS
pièce de métal servant à assembler deux éléments coaxiaux	CLAVETTE	∅
pièce de métal servant à réunir deux pièces en les traversant par une fente commune	CLAVETTE TRANSVERSALE	COTTER
pièce de métal introduite entre un arbre et un moyeu pour les assujettir l'un à l'autre	CLAVETTE LONGITUDINALE	KEY

Cotter et **key** ont donc une extension plus petite que le français **clavette**. Les termes ne sont donc pas rigoureusement équivalents et il serait faux de les donner pour tels.

Il faudra bien faire apparaître ce fait en dégroupant les entrées **cotter** et **key** avec leurs sens particuliers et en indiquant, par une note, que le mot français **clavette** exprime une notion générique qui n'existe pas en anglais¹².

Dans la terminologie du travail des métaux en feuilles, le terme **pliage** désigne l'opération qui consiste à plier la tôle suivant un angle brisé, ce qui a pour résultat de lui donner la forme d'un V plus ou moins ouvert, et le terme **cintrage** l'opération qui a pour objet de donner à la tôle la forme d'une courbe continue sans ligne de pliage apparente. Or l'anglais (du moins l'anglais américain) ne distingue pas ces deux notions et ne retient que le concept de «formage d'une tôle consistant à rabattre une partie de celle-ci sur l'autre, suivant un angle qui peut varier» — concept exprimé par le terme unique de **bending**. On est donc devant un cas où le même phénomène est perçu sous la forme d'un générique dans une langue et sous la forme de notions spécifiques dans l'autre. Les termes ne sont donc pas parfaitement équivalents entre eux et il faudra l'indiquer également. Dans la perspective des travaux de la Régie de la langue française, qui prennent comme point de départ une langue technique en situation, l'inexistence d'un terme dans cette langue de départ ne pose pas de problème important; cela signifie simplement que le besoin n'existe pas encore. Les termes français non utilisés peuvent donc être gardés en réserve pour une mise à jour éventuelle du lexique.

12. Un moyen plus précis de montrer la non-coïncidence notionnelle entre les termes consisterait à utiliser un système de symboles comme < (devant le terme générique, par rapport à notion définie) et > devant le terme spécifique. L'article **clavette** pourrait, par exemple, se présenter de la façon suivante, avec ou sans définition:

>key ou >cotter	clavette
key	clavette longitudinale
cotter	clavette transversale

ou signifie que la notion **clavette** correspondrait en anglais à un générique hypothétique, dont le sens serait à l'«intersection» (cf. théorie des ensembles) des notions exprimées par **key** et **cotter**. (Voir Eugen Wüster, **Dictionnaire multilingue de la machine-outil**, Technical Press, 1968, Notes lexicologiques)

2.4 Classement des unités et présentation du lexique

Les unités d'un ouvrage terminologique peuvent faire l'objet d'un classement alphabétique ou d'un classement systématique, selon les objectifs que l'on vise et selon les besoins particuliers des usagers¹³.

2.4.1 Classement alphabétique

Le classement des termes par ordre alphabétique correspond à un usage bien établi en lexicographie et en terminologie. Il comporte l'avantage d'un accès facile et rapide aux informations recherchées, mais il limite cependant le lecteur à la recherche d'une seule unité à la fois, à cause de l'arbitraire de l'ordre alphabétique: les termes qui se suivent ont rarement de lien logique ou sémantique entre eux. On doit remédier à cet inconvénient en indiquant, pour chaque terme, le domaine d'utilisation spécifique et en faisant les renvois analogiques et synonymiques.

Parmi les modes de classement alphabétique possibles, deux doivent retenir notre attention: le **classement continu** et le **classement discontinu**.

2.4.1.1 Classement continu

Dans ce mode de classement, les unités sont organisées selon l'ordre alphabétique sans tenir compte des blancs ou des caractères non alphabétiques (*trait d'union, apostrophe, etc.*) qui composent les unités complexes, ce qui amène des interruptions dans certaines séries de termes.

Ainsi, dans le **Petit Robert**, on retrouve ces exemples de coupures:

coupe-légumes	presse-fruits	sud-américain
coupellation	pressentiment	sudation
coupelle	pressentir	sudatoire
coupe-papier	presse-papiers	sud-coréen

Ces inconvénients sont particulièrement fâcheux en terminologie, étant donné la fréquence élevée des termes complexes constituant des séries lexicales.

2.4.1.2 Classement discontinu

Pour parer aux inconvénients du classement alphabétique continu, il est préférable d'utiliser le mode de classement discontinu, dans lequel les termes sont classés de la façon suivante:

On tient d'abord compte du premier mot (la base) qui compose le terme. S'il s'agit d'un terme complexe, on tient ensuite compte du second mot (joncteur ou mot plein), puis du troisième et ainsi de suite.

Dans ce type de classement, le blanc précède le signe non alphabétique (*apostrophe, trait d'union, etc.*) qui précède lui-même le caractère alphabétique (cf. exemples 2 et 3 p. 44).

13. La Banque de terminologie du Québec prévoit l'utilisation du classement alphabétique discontinu et du classement systématique dans les publications.

Les adjectifs numériques exprimés en caractères numériques sont considérés comme étant écrits en toutes lettres. Il est cependant recommandé de recourir aux caractères alphabétiques pour l'écriture des adjectifs numériques.

Exemple 1

1 ^{er} mot	blanc	2 ^e mot	blanc	3 ^e mot	blanc	4 ^e mot	blanc	5 ^e mot	blanc	6 ^e mot
Broyeur										
Broyeur		à		barres						
Broyeur		à		boulets				tamis		périphérique
Broyeur		à		boulets		à				
Broyeur		à		boulets		ventilé				
Broyeur		à		broches						
Broyeur		conique		à		noix		cannelée		
Broyeur		vertical								

Exemple 2

1 ^{er} mot	blanc	2 ^e mot	blanc	3 ^e mot
Pied				
Pied	-	d		oiseau
Pied	-	de		biche
Piédestal			-	

Exemple 3

1 ^{er} mot	blanc	2 ^e mot
Presse		
Presse	-	fruits
Presse	-	papiers
Pressentiment		
Pressentir		

2.4.1.3 Index

Dans les lexiques bilingues ou plurilingues, les entrées apparaissent le plus souvent dans l'ordre alphabétique de la langue de départ. Il faut alors adjoindre au lexique un index des termes dans la (ou les) langue(s) d'arrivée, qui renvoie aux numéros des notions.

Dans ces index, il peut être utile pour faciliter la consultation de faire l'inversion de certains termes complexes. On utilise alors la virgule pour indiquer cette inversion. On considère cette virgule comme un blanc pour le classement alphabétique.

Exemple:

soupape, siège de	209
soupape stellitée	190
soupape, tête de	199
soupape, tige de	201

Voici quelques règles concernant les inversions.

L'inversion doit être pratiquée:

- a) lorsque le déterminant est un substantif qui fait déjà l'objet d'une entrée ou d'une série d'entrées:

Exemple:

personnel à charge	personnel, agent du
personnel de bureau	personnel, affectation du
personnel technique	personnel, appréciation du
	personnel, chef du
	personnel, demande de
	personnel, directeur du

- b) lorsque le déterminant est substantivé:

Exemple:

stériles, matelas de
mais non pas:
stérile, roche
stérile, poussière

- c) lorsque le déterminant faisant partie d'un syntagme complexe est lui-même un syntagme lexicalisé:

Exemple:

col de cygne, presse à plier à,

- d) lorsqu'un syntagme complexe a plus d'un déterminant lexicalisé; l'inversion ne s'applique qu'au déterminant placé en dernier dans l'ordre naturel du syntagme:

Exemple:

presse à plier à plateau ajustable et à bigorne
bigorne, presse à plier à plateau ajustable et à,

En règle générale, on doit procéder à l'inversion quand le déterminant est un substantif, sauf lorsque le terminologue juge que cette inversion est inutile:

Exemple:

après-midi, poste d'
jour, poste de

En anglais le substantif, placé en second dans un terme complexe, devrait toujours faire l'objet d'une inversion:

Exemple:

skidder, cable
skidder, crawler
skidder, grapple
skidder, wheels

2.4.2 Classement systématique

La terminologie se conçoit le plus souvent comme une recherche systématique portant sur un vocabulaire structuré. Quand un ouvrage terminologique est élaboré de façon systématique, il peut être intéressant de le publier selon une classification systématique.

Dans ce cas, on peut utiliser le système de découpage notionnel qui a servi à l'élaboration du lexique.

Cependant, outre la complexité du travail de préparation, un lexique systématique ne correspond pas toujours aux habitudes des utilisateurs. Un tel lexique nécessite alors la présence d'un index alphabétique de la langue de départ et de la langue d'arrivée (cf. 2.4.1.3).

Si on choisit ce mode de présentation, on devra être très rigoureux dans la préparation du plan du système notionnel utilisé.

Dans un lexique systématique, on choisira de préférence une numérotation décimale qui permet de mieux rendre compte de la structuration des notions et de mettre en évidence les différences de découpage existant entre les langues qui font l'objet du lexique.

Exemple:¹⁴

2.3 EXPLOSEURS

2.3 - 1	exploseur	exploder blasting machine	Zündmaschine (f) Zündapparat (m) Sprengapparat (m)
- 2	puissance de l'exploseur	capacity (of exploders)	Leistungsfähigkeit (f)
- 3	exploseur à magnéto	magnet exploder	magnetelektrische Zündmaschine (f)
- 4	exploseur à pile	battery exploder	Element - Zündmaschine (f)
- 5	exploseur à dynamo	dynamo exploder	dynamoelektrische Zündmaschine (f)

14. Tiré de: **Lexique relatif aux explosifs de mine** (français-allemand-anglais) par: A. Rambert-Rat et D. Seelemann, Paris, CERCHAR, 1965, p. 28.

- 6 explosEUR à condensateur	condensor discharge blasting machine capacitor blasting machine	Kondensatorzündmaschine (f)
- 7 explosEUR à poignée	twist blasting machine	Zündmaschine mit Drehgriffantrieb (f)
- 8 explosEUR à commande par crémaillère	rack type blasting machine	Zahnstangenzündmaschine (f)
- 9 explosEUR à commande par ressort	push down type blasting machine	Federzündmaschine (f)
-10 explosEUR à un coup	single shot exploder	Einschusszündmaschine
-11 explosEUR à plusieurs coups	multishot exploder	Mehrschusszündmaschine (f)
-12 explosEUR pour détendeur à filament		Brückenzündermaschine Zündmaschine für Brückenzünder (f)

2.4.3 Éléments de présentation

Si le terminologue le juge à propos, il peut ajouter dans son ouvrage les définitions des termes français¹⁵. Il aura soin de choisir une présentation uniforme de ces définitions, conservant ainsi une unité de présentation (cf. 2.2.2.2). Cependant, comme la plupart des lexiques s'adressent à des spécialistes, il n'est pas toujours nécessaire d'apporter les définitions: les notions sont alors bien connues du public visé qui ne cherche qu'un équivalent français pour les termes anglais qu'il utilise.

Sur le plan typographique, il est préférable de faire imprimer les termes français à privilégier en caractères gras; les autres équivalents français sont présentés, à titre indicatif, en caractères fins, comme les termes anglais.

Signalons enfin l'importance de l'introduction au lexique. L'objectif visé par cette introduction est double. On doit en premier lieu mettre en évidence la portée du lexique en indiquant les limites du domaine traité et en précisant le genre d'utilisateurs visés.

On doit ensuite décrire sommairement la méthodologie mise en oeuvre dans l'élaboration du lexique et donner les indications nécessaires à la consultation.

On devra enfin ajouter l'arbre du domaine d'emploi ou la liste de ses composantes auxquelles sont associés les termes qui figurent dans l'ouvrage.

Une bibliographie des sources utilisées devra être ajoutée en annexe; cette liste permettra au lecteur d'avoir une idée précise de l'ampleur et de la qualité des travaux.

¹⁵ Il s'agit alors d'un vocabulaire; le terme *lexique* est réservé aux ouvrages terminologiques bilingues ou plurilingues sans définitions.

2.5 Relations avec le milieu

2.5.1 Au cours du travail terminologique

Il a été question du contact avec les utilisateurs de la terminologie à l'étape de la préparation du travail terminologique. Il est important que ces rapports soient maintenus tout au long de la recherche.

Une fois les enquêtes terminées, il sera utile de retourner sur le terrain, soit pour faire des enquêtes supplémentaires, soit pour vérifier si les termes relevés dans les sources écrites correspondent à la terminologie en usage; on évitera ainsi de faire des recherches inutiles sur des termes dont l'utilisation n'est pas importante.

Le contact avec les informateurs doit également être maintenu pour s'enquérir de certaines questions techniques relatives au domaine traité. On bénéficie alors de renseignements de première main et on évite des recherches documentaires quelquefois très longues.

2.5.2 À l'étape de la normalisation

2.5.2.1 Normalisation¹⁶

La normalisation des travaux de terminologie consiste en la révision par un comité d'experts des termes traités par le terminologue, de façon à s'assurer que les travaux sont complets, qu'ils sont de qualité sur le plan scientifique et sur le plan linguistique, et qu'ils correspondent aux besoins du milieu.

2.5.2.2 Comité de normalisation

Le comité de normalisation est composé d'un certain nombre d'experts (4 à 6) dans le (ou les) domaine(s) traité(s).

Ces experts doivent être choisis parmi les informateurs qui ont, tout au long des travaux, collaboré aux recherches de l'équipe.

2.5.2.3 Préparation de la normalisation

La normalisation de la terminologie intervient habituellement à la fin des travaux ou d'une tranche de ceux-ci. Il n'est pas recommandé de normaliser des tranches partielles de la terminologie d'un sous-domaine; il est préférable de travailler sur des ensembles de termes.

Quand les travaux sur la nomenclature sont assez avancés (*après la fusion des fichiers*), le terminologue prépare une édition provisoire de son lexique.

Cette édition fera l'objet d'une diffusion restreinte dans les milieux intéressés. Elle a pour but de recueillir des commentaires, des additions et des corrections de façon à enrichir le lexique et à le faire correspondre aux besoins du milieu.

16. Voir à ce sujet, **La Normalisation terminologique** (énoncé de politique), Régie de la langue française, 1976.

2.5.2.4 Normalisation en comité

À la suite de la compilation des résultats de ce sondage, le terminologue peut mettre la dernière main à ses fichiers et convoquer le comité de normalisation.

Les membres du comité devront avoir reçu le manuscrit à normaliser pour l'étudier et pour préparer les séances.

Il est préférable d'entreprendre l'étude des termes par domaines spécifiques de façon à travailler sur des ensembles. Il est alors plus facile de compléter la nomenclature et d'établir des relations entre les termes.

Voici les points sur lesquels les travaux du comité peuvent porter:

- la révision de l'arbre du domaine;
- le classement des termes par domaines spécifiques;
- la nomenclature (termes à ajouter ou à retirer);
- les termes eux-mêmes (étude critique des équivalents français et choix s'il y a lieu).

Il est évident que le comité de normalisation s'intéressera surtout aux cas problèmes signalés par le terminologue.

Si, dans le cours de ses recherches, le terminologue constate que, pour un terme, toutes les sources sont unanimes, le comité de normalisation se limitera à enregistrer l'usage.

Si, par contre, les sources consultées sont divergentes, une étude s'impose, à la lumière de la qualité des attestations recueillies, et le comité peut trancher la question en faisant un choix.

Enfin, pour les cas où aucun équivalent satisfaisant n'a été relevé dans la langue d'arrivée, le comité peut soit créer un néologisme qu'il faudra définir, soit adopter un emprunt.

3. Terminologie et néologie

3.1 Rôles de la néologie

Au cours du travail terminologique, des situations de créations linguistiques nouvelles surviennent. On distingue trois cas précis où le terminologue recourra à la néologie.

3.1.1 Afin de pallier l'absence d'un terme français équivalant à un terme anglais déjà existant. Le néologisme peut encore servir à remplacer un terme mal construit selon le point de vue de la morphologie du français. C'est essentiellement une situation de création linguistique [ex.: **raclette** (*root beer*): alimentation] dont un aspect peut être correctif.

3.1.2 Afin de nommer en français une notion ou un objet récents d'origine française (ou québécoise) et encore sans dénomination (ex.: **érable**, **nordicité**). L'équivalent anglais peut naître par la suite lorsque l'objet ou la notion seront connus dans les milieux anglais (ex.: **nordicity** ou **northness**).

La chose ou la notion nouvelles peuvent appartenir en propre au Québec (ex.: **érable**) ou appartenir à la communauté francophone entière (ex.: **floculat**: chimie industrielle). On prendra garde cependant à une éventuelle synonymie de type géographique lorsque l'on créera le terme nouveau. Des mécanismes de vérification dans les dictionnaires sont nécessaires afin d'éviter les créations inutiles.

3.1.3 Afin d'éliminer un emprunt indésirable, gênant et nuisible au système de langue française (ex.: **publipostage** remplace le terme anglais **mailing**). L'emprunt peut être considéré parfois comme une ressource néologique justifiée (cf. 3.2.3).

3.2 Caractéristiques de la néologie de création

Dans les langues de spécialités, tout comme en langue générale, deux axes se dessinent en ce qui regarde la néologie. Il y a lieu, en effet, de distinguer la création des néologismes de la recherche des néologismes. La création et la recherche répondent à des motivations différentes selon que l'on élabore un lexique technique ou que l'on désire consigner des usages observés à travers une littérature technico-scientifique ou à travers une littérature d'ordre plus général. Le terminologue peut faire appel à ces deux types de néologie lors de la fabrication de son lexique.

Pour répondre aux besoins identifiés au paragraphe précédent, on aura davantage recours à la néologie de création dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

- C'est une néologie de création parce qu'elle fait appel aux divers procédés de création lexicale du français et qu'elle manifeste leur vitalité; il apparaît évident que l'unité nouvelle sera d'autant meilleure sur le plan morphologique que le terminologue aura une bonne connaissance des processus de créativité lexicale de sa langue.
- C'est une néologie d'utilisation immédiate puisqu'elle s'intègre dans le corps du lexique en voie de constitution.
- C'est une néologie d'incitation, en ce sens que sans subir le processus de normalisation, le néologisme est quand même le résultat d'une approbation d'un comité de référence qui en recommande l'emploi et la fixation dans l'usage. À la longue, les utilisateurs trancheront soit pour son acceptation définitive, puis sa normalisation, soit pour son rejet.
- C'est une néologie d'intervention linguistique puisqu'une forme (parfois deux ou trois) est privilégiée par rapport à d'autres créations possibles pour représenter la même réalité.
- C'est une néologie de francisation par le processus subjectif qu'est la fabrication de mots français (*le terminologue ne crée pas de termes anglais*).
- C'est une néologie de consignation puisque l'unité lexicale est, dans un premier temps, enregistrée dans un ouvrage terminologique puis, dans un second temps, versée dans la Banque de terminologie du Québec.
- C'est une néologie collective en ce sens qu'elle est le résultat d'un acte concerté d'un comité qui entérine le nouveau terme et non pas un fait individuel dû à un créateur isolé.

Ces caractéristiques ne sont pas énumérées par ordre d'importance. Elles sont au contraire données en vrac puisque, souvent, elles se chevauchent.

3.3 Définition de la néologie et du néologisme

La **néologie** sera définie comme étant le processus de formation de nouvelles unités lexicales.

Le **néologisme** peut se définir comme une unité lexicale de formation récente, une acception nouvelle d'un terme existant déjà, ou encore, un terme emprunté depuis peu à un système linguistique étranger.

Ces définitions permettront de dégager une typologie générale de la néologie.

3.4 Typologie générale de la néologie

On peut créer de nouvelles unités lexicales selon trois grands modes.

3.4.1 Néologie de forme

Le premier mode est la **néologie de forme** qui consiste à fabriquer de nouvelles unités lexicales — ou qui n'ont jamais été rencontrées sous cette forme — à partir d'éléments appartenant au système morphologique du français ou à des systèmes étrangers anciens (*latin, grec, etc.*) ou actuels (*anglais, allemand, etc.*).

On rangera dans cette catégorie de néologie lexicale:

- les termes créés par affixation (*préfixes et suffixes*) d'une base ou d'un radical (ex.: **équilibrisme, érablier**); ce procédé de création à l'aide d'affixes s'appelle la **dérivation**;
- les termes créés à l'aide de la composition, c'est-à-dire des formations néologiques, à deux ou plusieurs bases, issues de la réunion de termes préexistants ou eux-mêmes nouveaux dans la langue; ils fonctionnent comme une unité à référent simple, c'est-à-dire comme un ensemble de mots qui n'expriment qu'une seule réalité, récente ou non, qu'une seule notion, nouvelle ou non. Ces néologismes se présentent sous la forme de **mots composés** (ex.: **convoyeur-espaceur**) ou sous la forme de **syntagmes** (ex.: **détecteur de givre, approche modélistique**);
- les termes issus de la siglaison ou de l'acronymie (sigle prononçable par syllabation): ex.: GPO: *gestion par objectifs*, CANDU: sigle de l'expression anglaise *canadian deuterium uranium (Canada deutérium uranium)*. Ces néologismes, surtout lorsqu'ils se prononcent, donnent parfois naissance à des dérivés (ex.: cégep → cégépien);
- les termes issus d'autres procédés moins courants:
 - des modifications orthographiques qui n'ont pas de valeur morphologique; ce sont des éléments, d'abord construits avec un trait d'union, qui se soudent (ex.: électro-nucléaire → électronucléaire), des syntagmes qui deviennent des mots composés (ex.: population cible → population-cible);
 - des mots-valises, c'est-à-dire des mots qui sont issus d'une réduction d'une suite de mots à un seul; ce phénomène s'opère de la façon suivante: on conserve la partie initiale du premier mot et la partie finale du dernier (ex.: nordcitude: *nordic [icité] / sol [itude]*); on peut parfois conserver le second mot en entier (ex.: chocomousse: *choco [lat] mousse*);
 - le changement de catégorie grammaticale, appelé aussi néologie par conversion ou encore dérivation impropre (ex.: caloporteur (adjectif) → caloporteur (substantif): physique nucléaire).

L'énumération des types de création à partir des procédés moins courants qu'on vient de mentionner n'est pas exhaustive. Il existe, en effet, diverses

autres possibilités qui sont cependant peu exploitées lors du travail terminologique.

3.4.2 Néologie de sens

Le second mode est la **néologie de sens** qui consiste à utiliser un terme existant déjà dans la langue française tout en lui conférant un contenu sémantique nouveau. Ce contenu peut être une notion tout à fait nouvelle ou il peut avoir été exprimé jusqu'à ce moment par un autre terme.

Le changement de sens peut s'effectuer de diverses façons:

- le terme passe de la langue générale à une langue spécialisée (ex.: **charme**, **étrangeté**, **couleur** expriment certaines particularités propres aux particules élémentaires en physique nucléaire). Ces mots peuvent générer à leur tour des néologismes formels (ex.: **charme** → **charmable** (qui n'est que virtuel dans la langue générale);
- le terme passe d'une langue spécialisée à une autre langue spécialisée (ex.: **abattage**: foresterie → mines). Un terme peut être créé dans un domaine sans que l'on sache qu'il existe déjà dans une autre spécialité (ex.: anglais **luxon**: optique, puis **luxon**: physique nucléaire). Il s'agit alors de créations parallèles tout à fait courantes;
- le terme passe d'une langue technique à la langue générale (ex.: **cible** qui appartient au domaine militaire d'abord, puis aux domaines de l'économie, de la publicité et de la gestion, passe maintenant à la langue de tous les jours lorsqu'il s'associe à une autre base: ex.: **émission-cible**);
- le terme, tout en ne modifiant pas son champ d'application spécialisé original, peut être polysémique dans ce domaine, c'est-à-dire qu'un second sens a été généré, ce qui va à l'encontre du but poursuivi par le terme technico-scientifique qui est d'être monosémique (ex.: **éther**: chimie).

La non-unicité du référent peut causer des problèmes d'interprétation sémantique dans des contextes.

Dans ce type de néologie, il faut éviter le danger toujours facile du calque sémantique, c'est-à-dire l'addition au sens courant d'un terme d'un sens emprunté à une autre langue (ex.: le verbe **réaliser** a acquis en français un nouveau sens, celui de «comprendre», par calque de l'anglais **to realize** «comprendre»).

3.4.3 Emprunt

Le troisième mode est la **néologie d'emprunt**, qui consiste en un transfert lexical vers le français d'un élément déjà formé appartenant à une langue étrangère vivante (*anglais, russe, allemand, etc.*) ou à une langue morte (*latin, grec, sanskrit, etc.*).

L'emprunt peut apparaître sous sa forme indigène, tel qu'il existe dans la langue prêteuse (ex.: **moonpool**: pétrole; **remote batch**: informatique) ou sous une forme francisée, c'est-à-dire qu'il est assimilé aux normes phonétiques et morphologiques de la langue française (ex.: **jacket** → **jaquette**: pétrole; **charm** → **charme**: physique nucléaire). On peut également emprunter des sigles (ex.: T.F.L.: (**through flow lines**): pétrole). Certains sigles peuvent être emprun-

tés tout en correspondant à une traduction française qui est proposée pour le syntagme original anglais (ex.: **B.O.P.** (*blow out preventer*) est rendu par bloc d'obturation du puits: pétrole).

L'emprunt possède deux caractères linguistiques. Premièrement, il porte presque toujours sur une seule réalité; on dit alors qu'il est **monoréférentiel**. Deuxièmement, il ne porte généralement que sur un seul sens quelle que puisse être sa polysémie dans la langue prêteuse; on dit alors qu'il est **monosémique**.

Une fois que l'emprunt est incorporé dans la langue d'accueil, il peut générer d'autres sens. Par exemple, **label** signifie «étiquette» en anglais; en français il signifie, premièrement, «étiquette qui garantit l'origine d'un produit» (en économie), puis «certificat de qualité, ou de pouvoir de séduction» en langue générale), puis il acquiert d'autres sens (en informatique, etc.).

L'emprunt peut également être productif dans la langue d'accueil en donnant naissance à des dérivés construits à l'aide du système morphologique de cette langue; si tel est le cas, l'élément, étranger au départ, est considéré comme intégré dans la langue qui le reçoit (ex.: **drugstore**, emprunté dans les années cinquante, a donné **drugstoriser**, **drugstoriste**, **drugstorien**, etc.).

Pour des besoins terminologiques, on peut exploiter sa propre langue en faisant appel à:

- des emprunts tirés du fonds ancien de la langue; ce sont en fait des résurgences (ex.: **fiable**, **fiabilité**; **langagier**);
- des emprunts tirés de variétés régionales du français; ce sont en fait des actualisations dans l'usage général de termes appartenant à des groupes linguistiques particuliers (ex.: **pissaladière**: alimentation);
- des emprunts tirés de l'argot ancien ou moderne (ex.: **bécane**, qui peut désigner un appareil, une machine);
- un élément lexical transféré d'un vocabulaire professionnel à un autre, de la langue générale à un vocabulaire spécialisé. Ce procédé a déjà été expliqué lors de l'examen des types de néologie sémantique (cf. 3.4.2).

3.5 Nature du néologisme

Les trois modes de création néologique qui viennent d'être décrits amèneront le spécialiste et le terminologue à s'entendre sur la nature du néologisme à fabriquer.

Dans certains cas, un néologisme dénomiatif, désignatif suffira pour rendre la notion ou la réalité à nommer (ex.: **cé**: «partie d'un appareil en forme de C»). Dans ce cas, l'expression du contenu de la réalité est intrinsèque au terme lui-même qui devient ainsi très motivé. La motivation d'un terme, c'est-à-dire l'exigence qu'on a envers ce terme qu'il porte en lui-même la définition de la notion qu'il désigne, ne doit pas apparaître comme une condition *sine qua non* de toute création terminologique nouvelle.

Parfois, on aura besoin d'un néologisme par essence plus analytique, plus descriptif de l'objet nommé. On choisira, à ce moment, avec soin le mode de com-

position, de dérivation ou le syntagme court pour rendre la notion en question (ex.: autoélévateur, tube prolongateur, antipilonnement: pétrole). Les éléments qui composent ces termes sont liés étroitement de sorte que leur unité est claire et le référent unique.

3.6 Critères d'acceptabilité des néologismes

Le néologisme doit respecter un certain nombre de critères pour être acceptable sur le plan linguistique et précis sur le plan terminologique. Ces deux aspects sont évidemment dépendants l'un de l'autre.

3.6.1 Critères d'acceptabilité linguistique

On peut dénombrer cinq conditions auxquelles doit se plier un néologisme pour être acceptable sur le plan linguistique:

- la conformité au système de la langue: le néologisme doit être fidèle aux structures phonologiques et orthographiques du français général standard;
- l'aptitude sémantique: le néologisme doit être capable d'exprimer la réalité tout en évitant de provoquer des allusions gênantes, des connotations péjoratives, nuisibles au sens qu'on veut effectivement rendre [ex.: **torchage** «brûlage à la torche des gaz...» (pétrole); des sigles comme CRAS «Comité régional d'action-santé» et FOL «Fédération des oeuvres laïques») prêtent à confusion lorsqu'ils sont prononcés]. Il faut les écarter ou, à tout le moins, les construire de façon à éviter les interprétations embarrassantes;
- la valeur intégrative dans la langue: tout terme créé devrait pouvoir s'intégrer au système du français selon trois aspects: le plan syntagmatique, le plan paradigmatique et le plan transformationnel:
 - sur le plan syntagmatique, le néologisme doit être apte à se prêter à des constructions variées basées sur une série lexicalisable [ex.: **stratégie**, **stratégie de marché**, **stratégie de prix**, **stratégie de produit**, etc. (gestion)];
 - sur le plan paradigmatique, on créera des néologismes qui tiennent compte des règles internes de la langue et des règles propres aux terminologies de chaque science et de chaque technique s'il y a lieu. Ainsi le suffixe **—(y)on** est productif en physique nucléaire: il signifie «particule»; il devient transparent au niveau sémantique, ce qui facilite son utilisation par les usagers (ex.: **tardyon**, **tachyon**, **luxon**, etc.);
 - sur le plan transformationnel, le terme sera apte à produire des dérivés et des composés [ex.: **charme**, **charmé**, **charmable**, **anticharme**, etc. (physique nucléaire)]. Les termes impropres à la dérivation, c'est-à-dire incapables de compléter les familles lexicales au besoin, seront écartés et évités dans la mesure du possible;
- le critère onomasiologique: le néologisme proposé n'entrera pas en concurrence avec d'autres termes, néologiques ou non. Cela signifie que le terme nouveau devrait généralement être le seul qui est utilisé pour rendre une notion. Trop de propositions françaises pour remplacer un emprunt vont au contraire favoriser le maintien de ce terme étranger (ex.: **design** qui n'a

jamais pu être remplacé). Les solutions restreintes sont davantage gage de succès (ex.: ordinateur a rapidement éliminé ses concurrents (calculateur, calculatrice et compteur);

- la valeur sociolinguistique: le néologisme répond-il à un besoin au moment où on le crée? Est-il vraiment nécessaire dans le modèle de communication concernée? C'est en observant les résultats: la fréquence d'emploi du terme, sa disponibilité, sa compréhension, son rayonnement (provoquement terminologique), le jugement positif ou négatif lors de sa réception par l'utilisateur, sa diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du domaine concerné qu'on verra son utilité, sa richesse d'expression, sa nécessité, son succès.

3.6.2 Critères d'acceptabilité terminologique

En terminologie, il ne suffit pas de créer un terme nouveau pour répondre au besoin que l'on a dépisté. Il faut que ce terme pénètre dans l'usage, qu'il soit reçu par l'ensemble des spécialistes d'une discipline afin de faciliter l'intercompréhension et, surtout, que ces experts l'utilisent dans leurs moyens habituels d'expression.

On veillera donc à prendre quelques précautions, quelques garanties attestant que le terme est reçu par un public spécialisé:

- le néologisme provient d'une décision prise par le comité de référence; il s'agit donc d'un travail collectif mené par des techniciens et des terminologues;
- on tentera de mesurer les chances d'acceptabilité du terme en s'inspirant de modèles ayant fait leurs preuves et en faisant des comparaisons avec des ouvrages antérieurs et contemporains;
- on recherchera, dans la mesure du possible, le consensus des groupes des différentes industries qui participent au projet de lexique;
- les mots de formation savante présentent des avantages quant à leur éventuelle traduction dans d'autres langues; en effet, les différences de prononciation s'amenuisent, il y a plus de facilité à former des équivalents, le sémantisme des affixes est commun à plusieurs langues, etc.;
- le contenu informationnel du terme doit satisfaire des besoins précis de nommer et faciliter l'élaboration de la définition;
- l'emploi du terme par un organisme officiel, par un groupe d'industries, par des autorités compétentes et responsables est une motivation, une incitation à l'acceptabilité;
- la qualité du terme sera cautionnée par le comité de normalisation. Le néologisme est proposé aux locuteurs et c'est l'usage qui le fixera; une fois accepté il sera normalisé; s'il est refusé il sera retiré et remplacé par une autre proposition.

Cet ensemble de précautions donne du poids à l'acte de création et fait considérer comme acceptable par les spécialistes concernés, puis par l'ensemble d'une communauté technique et scientifique, le néologisme ainsi créé.

4. Recherche terminologique ponctuelle

Parallèlement aux travaux terminologiques systématiques qu'il mène dans un domaine, il arrive que le terminologue ait à donner des consultations sur des termes en cours de traitement, des termes dont l'étude n'a pas encore été abordée ou des termes appartenant à des domaines voisins. C'est ce qu'on appelle communément la recherche terminologique ponctuelle.

La méthodologie qu'on trouvera ci-dessous s'inspire des remarques qui ont été faites sur la recherche terminologique systématique. On devra donc en tenir compte lors de la recherche ponctuelle.

Il va de soi qu'on ne peut apporter la même rigueur dans la recherche ponctuelle étant donné qu'il s'agit de termes isolés; on doit cependant, dans la mesure du possible, replacer les termes à traiter dans leur contexte de façon à apporter la meilleure solution possible.

Le point de départ est, bien entendu, la demande du client. Il peut s'agir d'un terme isolé, ou encore d'une liste de termes relatifs à un même domaine (cas de recherche thématique ponctuelle).

La première démarche consiste à faire préciser au client le domaine en question. Il faut également connaître le contexte d'où le terme est tiré et son sens précis ou, à défaut, il faut obtenir tous les renseignements susceptibles de faciliter les recherches.

On procède ensuite à l'interrogation de la banque de terminologie, de façon à savoir si le terme a déjà fait l'objet d'une recherche. Si la réponse est satisfaisante, la solution est transmise au client.

Si la réponse de la banque est négative, on doit alors consulter les fichiers de travail de l'équipe concernée, si une telle équipe existe.

Dans le cas où aucune réponse satisfaisante n'est disponible, il faut procéder à la recherche proprement dite.

On doit avant tout déterminer le contenu notionnel du terme dans la langue de départ, si ce n'est déjà fait, soit à l'aide de la documentation disponible, soit avec l'aide d'experts dans le domaine. Une fois cette étape franchie, on peut rechercher un équivalent dans la langue d'arrivée. Cette recherche peut se faire à l'aide des ouvrages lexicographiques spécialisés bilingues ou plurilingues.

Si une réponse est fournie, on doit vérifier cette réponse dans la documentation technique en langue d'arrivée (*attestations, contextes, définitions*), de façon à s'assurer de l'équivalence entre le terme anglais et le terme français.

Si les sources lexicographiques ne sont d'aucune utilité, on doit chercher une solution directement dans la documentation technique.

Dans tous les cas où une solution est trouvée, on doit consigner sur fiches les données terminologiques recueillies pour l'intégration du dossier dans un fichier spécialisé et pour la transmission à la Banque de terminologie du Québec.

Quelles que soient la qualité et la valeur des renseignements fournis par cette méthode, on ne peut considérer ces termes comme normalisés.

Outre le fait que les résultats n'ont pas été confirmés par un comité de normalisation, le traitement isolé de termes techniques peut entraîner certaines erreurs ou certaines lacunes, ceci parce qu'aucune comparaison ou relation n'a pu être établie avec l'ensemble des termes appartenant au même domaine. Il faudra donc, en transmettant les résultats au client, lui indiquer que les renseignements sont fournis sous toutes réserves et qu'il ne s'agit pas d'un avis officiel.

5. Fiches de travail

5.1 Description

Nous décrivons ici la fiche de travail en usage au Service des travaux terminologiques de la Régie de la langue française. D'autres organismes pourront s'en inspirer pour établir leur propre modèle de fiche, selon leurs besoins particuliers.

Le système de fiches de travail en usage dans les secteurs s'inspire de la fiche de terminologie telle que décrite dans le **Guide de travail en terminologie** (Cahier n° 20, OLF, 1973).

Pour des raisons pratiques, nous avons choisi le format 4 X 6, divisant ainsi la fiche de terminologie en plusieurs sections. Le système comprend deux types de fiches.

5.1.1 Fiche de renseignements (fig. 1)

C'est la fiche principale, dont le but est de nous renseigner à toutes les étapes, sur l'état de la recherche. Elle comporte les éléments suivants:

- l'entrée dans la langue de départ;
- l'entrée dans la langue d'arrivée;
- la catégorie lexicale et grammaticale;
- le domaine d'emploi spécifique;
- le domaine associé;
- les renvois.

De plus, des cases sont prévues pour indiquer la nature des données recueillies sur chaque terme. Ces données sont pour chaque langue:

- la source (lexicographique ou autre);
- la définition;
- le contexte.

Ces données sont pointées sur la fiche (dans les cases **SA, DA, CA, SF, DF, CF**) à mesure qu'elles sont recueillies. Cependant, il est préférable de noter ces indications seulement lorsque l'élément (ou les éléments) recueilli est jugé satisfaisant. Les cases vides nous renseignent alors sur les données qu'il reste à rechercher pour compléter le dossier.

On doit également ajouter sur la fiche de renseignements les données suivantes:

- la cote de pondération¹⁷ ;
- l'indicatif de pays¹⁸ ;
- l'indication de la présence de notes;
- le numéro de la fiche (numéro d'ordre dans le fichier);
- le sigle du rédacteur¹⁹ ;
- la date de rédaction (mois et année).

5.1.2 Fiche de dépouillement (fig. 3)

Il s'agit ici de la fiche sur laquelle on consigne les données recueillies lors du dépouillement de la documentation. C'est une fiche polyvalente qui peut comporter les éléments suivants:

- l'entrée;
- le domaine d'emploi spécifique ou le domaine associé;
- le sigle du contenu de la fiche;

Ces sigles sont:

SA source anglaise	CA contexte anglais
SF source française	CF contexte français
DA définition anglaise	* illustration
DF définition française	note

- la donnée terminologique recueillie;
- la référence bibliographique.

17. Les cotes de pondération en usage à la Régie de la langue française sont:

- 0- Termes non normalisés, néologismes;
 - 1- Termes normalisés par un organisme reconnu;
 - 2- Cas particuliers de langage (argot, niveau de langue particulier, etc.);
 - 3- **Formes fautives**.
- Lorsqu'on utilise les cotes 0, 2 ou 3, on doit en préciser le sens par une note.

18. On utilisera les sigles de l'ISO: **B**(Belgique); **CDN** (Canada); **F** (France); **GB**(Royaume Uni); **USA** (États-Unis). On utilise l'indicatif de pays pour indiquer, s'il y a lieu, le pays où le terme traité est utilisé, par opposition aux autres pays où l'usage est différent.

19. On s'adressera à la BTQ pour obtenir un code de rédacteur qui sera le plus souvent constitué par les initiales du nom du rédacteur.

entrée anglaise			domaine d'emploi spécifique			renvois (anglais)			catégorie lexicale et grammaticale			entrée française					
●			●			●			●			●					
●						●						domaine associé					
●						●						renvois (français)					
SA			DA			CA			SF			DF			CF		
●			●			●			●			●			●		
Cote			Pays			Note			Numéro			Sigle/date					
●			●			●			●			●			●		
source anglaise			définition anglaise			contexte anglais			source française			définition française			contexte français		

Figure 1: la fiche de renseignements.

bulk flotation			n. f.	flottation collective		
flottation des minerais						
			Syn.: flottation globale			
SA	DA	CA	SF	DF	CF	

Figure 2: exemple de fiche de renseignements.

entrée	domaine spécifique	sigle du contenu de la fiche
	domaine associé	
élément recueilli		
Source (référence bibliographique)		

Figure 3: fiche de dépouillement.

Définition et contexte.

mineralization		DA
<p>The process or processes by which a mineral or minerals are introduced into a rock, resulting in an economically valuable or potentially valuable deposit.</p>		
002142, 1972, p. 455		

differential flotation	flottation des minerais	CA
<p>Differential flotation is employed to remove cyanicides, such as chalcopyrite and pyrrhotite, prior to cyanidation, in the treatment of complex base metal ores at many plants, including Chibougamau Explorers and Quemont.</p>		
001197, 1957, p. 80. 0		G.D.

Figure 4: exemples de fiches de dépouillement.

differential flotation	flottation des minerais	SA SF
flottation différentielle		
000236, 1963, p. 121. L		

Figure 5: autre exemple de fiche de dépouillement; source lexicographique bilingue.

hydroscillateur	classification des minerais	CF*
<p>L'hydroscillateur est un classificateur à coupe, muni d'une tôle perforée et alimenté dans sa partie centrale en pulpe et en eau claire.</p>		
0001203, 1970, p. 82, fig. 63. O.		

Figure 6: exemple de fiche de dépouillement; contexte français accompagné d'une illustration

broyage	fragmentation des mineraïs	note
<p>Utilisé parfois, et de façon impropre comme synonyme de «concassage» (et réciproquement). Il est impossible de tracer une délimitation précise entre un concassage fin et un broyage grossier.</p>		
<p>004702, 1972, p. 12. L.</p>		

Figure 7: exemple d'une note consignée sur une fiche de dépouillement.

5.2 Protocole d'utilisation des fiches de travail

5.2.1 Fiche de dépouillement

Les fiches de dépouillement qui contiennent des données terminologiques peuvent faire l'objet soit d'un fichier distinct pour chaque langue, soit d'un fichier bilingue, alphabétique ou systématique.

5.2.2 Fiche de renseignements

Cette fiche accompagne généralement les fiches de dépouillement dans l'une et l'autre des langues faisant l'objet du lexique. (On n'utilise alors que la moitié de la fiche correspondant à la langue du fichier.) Cependant, une seule fiche est conservée lors de la fusion des fichiers. (Cf. 2.3.3, **Fusion des nomenclatures**).

Les renseignements sont pointés sur la fiche de renseignements à mesure qu'ils sont jugés définitifs. La fiche renseigne directement sur l'état des recherches pour chaque terme.

5.2.3 Ordre des fiches

La façon habituelle de classer les fiches relatives à un même terme est la suivante:

1. fiche de renseignements
2. fiche de la (ou des) source(s)
3. fiche de définition
4. fiche de contexte ou d'illustration
5. fiche de note

Dans un fichier terminologique bilingue on classe d'abord, à la suite de la fiche de renseignements et de la fiche source, les fiches anglaises, puis les fiches françaises, chaque groupe conservant l'ordre précité.

5.2.4 Inscription des données

5.2.4.1 Entrée

On traitera un seul terme par dossier²⁰. Cela implique que l'on devra faire autant de dossiers qu'il y a de termes pour désigner une même notion; on indique alors dans l'espace réservé aux renvois qu'il s'agit de synonymes et l'on fait un renvoi au dossier principal où l'on inscrit (sur la fiche de renseignements) la liste des termes considérés comme synonymes de l'entrée.

Dans les cas de variantes orthographiques, il y a lieu de faire un dossier spécial en indiquant qu'il s'agit d'une variante et l'on fait un renvoi au dossier principal.

La façon de noter les entrées est la suivante:

Les entrées se font en minuscules sauf pour les noms propres.

Adjectifs:

Les adjectifs sont toujours entrés au masculin et au singulier:

exemple:

«... le transport des produits **pulvérulents**...»

l'entrée sera: **pulvérulent**.

Verbes:

Toute forme verbale recueillie doit être entrée à l'infinitif:

exemple:

«... l'ouvrier **sous-cave** volontairement le massif dans l'espoir de provoquer la chute...»

l'entrée sera: **sous-caver**.

Dans le cas de l'anglais, l'entrée se fera de la façon suivante:

exemple:

«... trucks unloading at the two dumping stations will not **dump** straight into the crushers...»

l'entrée sera: **dump, to**.

²⁰. L'ensemble des fiches relatives à un même terme constitue le dossier.

Substantifs:

L'entrée des substantifs se fait au singulier, sauf dans le cas d'un pluriel lexicalisé:

exemple:

«... les **antidériveurs** les plus courants sont des dispositifs à galets...»

l'entrée sera: **antidériveur**.

Exemple de pluriel lexicalisé:

«... les sables se déposent à la pointe tandis que les **finés** sont entraînés dans les eaux de débordement.»

l'entrée sera: **finés**.

Dans ce dernier cas, on indiquera le pluriel dans la case réservée à la catégorie grammaticale.

Enfin, l'entrée se fait toujours dans l'ordre naturel de la séquence:

exemple:

«les **machines de flottation** sont constituées de trois parties principales...»

l'entrée sera: **machine de flottation**

et non:

flottation, machine de.

Les sigles et les abréviations, de même que les symboles et les formules chimiques faisant l'objet d'une fiche doivent être traités comme les variantes orthographiques, en utilisant l'indicatif **abrév.** (cf. 5.2.5.10).

5.2.4.2 Domaine d'emploi

Les domaines d'emploi mentionnés sur la fiche doivent être conformes à la liste établie à l'avance; on doit choisir le domaine le plus spécifique.

Des domaines temporaires peuvent être inscrits si le plan des domaines n'est pas définitif.

On peut utiliser des abréviations des domaines si l'espace prévu sur la fiche n'est pas suffisant.

Pour l'inscription du domaine, on n'utilisera la case réservée au **domaine spécifique** que lorsqu'on a la certitude que le terme qui fait l'objet de la fiche appartient en propre au domaine en question, à l'exclusion de tout autre domaine. Dans tous les autres cas, on inscrira le domaine dans la case du **domaine associé**. L'ambiguïté quant à la spécificité du domaine étant ainsi levée, l'entrée des fiches en ordinateur en sera d'autant facilitée.

5.2.4.3 Catégorie lexicale et grammaticale

Pour les catégories grammaticales ou lexicales, on utilise les abréviations suivantes:

adj	adjectif
f	féminin
m	masculin
n	nom (substantif)
pl	pluriel
sing	singulier
v	verbe

Dans le cas des unités complexes, on indiquera la catégorie lexicale correspondant au type de syntagme; par exemple, pour un syntagme nominal comme **flottation collective**, on notera: **n (nom)**.

5.2.4.4 Définition

Les définitions recueillies doivent être transcrites en entier. Elles ne doivent pas reprendre l'entrée, ni les domaines, ni les indicatifs de grammaire, ni la notion phonétique.

Les définitions sont transcrites en minuscules, sauf pour la lettre initiale qui est notée en majuscule. Cependant, on utilise la minuscule pour la lettre initiale lorsqu'il y a omission du début de la phrase.

5.2.4.5 Contexte

Les contextes doivent être relevés sur les fiches de dépouillement en respectant le texte original. Ils sont choisis en tenant compte des éléments signalés plus haut (cf. 2.2.2.2).

Dans les contextes, on conserve la graphie originale du terme traité, même s'il y a correction au niveau de l'entrée.

Les contextes sont transcrits en minuscules, exception faite de la lettre initiale. Cependant, on utilise la minuscule lorsqu'il y a omission du début de la phrase.

Toute erreur constatée dans le texte original doit être signalée par l'expression **sic** entre parenthèses.

5.2.4.6 Source

a) Source lexicographique (bilingue ou plurilingue)

Il s'agit ici des termes relevés dans les ouvrages lexicographiques bilingues ou plurilingues et qui ne sont pas accompagnés de définitions.

Ces données sont relevées sur une fiche de dépouillement; l'entrée anglaise occupe le haut de la fiche, alors que le terme français occupe l'espace réservé à l'élément recueilli (cf. fig. 5); on utilise alors les sigles **SA** et **SF**.

Ces fiches font l'objet d'un fichier particulier qui peut être utilisé lors du traitement de la nomenclature ou dans la recherche terminologique ponctuelle (cf. 3).

b) Sources diverses

Il s'agit d'attestations tirées de textes autres que lexicographiques (catalogues, répertoires, etc.). On note le terme sur une fiche de dépouillement en signalant, au moyen des sigles **SA** ou **SF**, la langue du texte dépouillé.

5.2.4.7 Note

Il s'agit de notes tirées de la documentation ou de notes du terminologue portant sur l'usage ou la nature du terme étudié.

Ces notes linguistiques ou techniques sont portées sur des fiches de dépouillement (v. fig. 7).

5.2.4.8 Illustrations

Les illustrations sont signalées sur la fiche du contexte, de la définition (si elles les accompagnent) ou sur une fiche particulière au moyen d'un **astérisque** dans la case réservée au sigle du contenu de la fiche (v. fig. 6).

5.2.4.9 Références

On doit toujours indiquer les références pour tout renseignement recueilli sur un terme.

Les références sont notées de la façon suivante:

- **numéro de source** (tel que codifié par la Banque de terminologie du Québec)²¹ ;
- **année de publication** (on écrit tous les chiffres du millésime) ou *sd.* si la date de publication est inconnue;
- **numéro du volume** (périodique) ou **du terme** (ouvrage);
- **numéro du périodique ou du document**;
- **mois ou saison** (périodique ou catalogue); on écrit le mois en chiffres (01 à 12) et on abrège le nom de la saison (**P, E, A, H, A-H, P-E**);
- **numéro de la page**, ou **sp** si le document n'est pas paginé;
- **autre mention**: partie, supplément, etc.

Pour noter les références, on utilise les abréviations suivantes:

annexe:	ann	chapitre:	chap
supplément:	suppl	introduction:	introd
partie:	part	section:	sect
fascicule:	fasc	volume:	vol
addendum:	add	page:	p

À la suite de la référence, on peut ajouter un sigle indiquant la nature du document d'où est tirée l'information contenue sur la fiche.

21. Pour éviter la répétition du titre d'un document sur chaque fiche qui y fait référence et pour des fins de transcription informatique, la BTQ donne aux documents utilisés un code numérique. On s'adressera à la BTQ pour faire codifier les documents que l'on se propose d'utiliser.

Ces indicatifs sont:

N:	Norme
O:	Ouvrage spécialisé
P:	Périodique
D:	Documentation commerciale et industrielle
L:	Source lexicographique

Voici un résumé des éléments bibliographiques qui doivent être consignés, selon le type de document.

Brochure:	n° de source année (ou sd) page
Catalogue:	n° de source année (ou sd) saison
Dictionnaire ou encyclopédie:	n° de source année volume page
Ouvrage:	n° de source année (ou sd) volume page
Norme:	n° de source n° de la norme page
Personne ou comité:	n° de source année
Périodique:	n° de source année volume n° de la revue mois page

5.2.4.10 Renvois

Les renvois sont signalés sur la fiche de renseignements dans l'espace prévu à cette fin.

Les renvois possibles sont les suivants:

ABREV: Sigle ou abréviation.

VO: Ce sigle renvoie à un dossier secondaire dont l'entrée est une variante orthographique de l'entrée du dossier principal.

SYN: Ce sigle renvoie à un dossier dont l'entrée est un synonyme du terme principal.

V: Ce sigle dirige le lecteur vers un autre dossier qu'il doit obligatoirement consulter soit pour obtenir des renseignements complémentaires, soit dans le cas d'une forme fautive; dans ce dernier cas, le renvoi se fait de la forme fautive vers la forme correcte correspondante.

RV: Renvoi de *voir*.

VA: (Voir aussi). Ce sigle renvoie:

1. à un dossier portant sur une notion apparentée (rapport analogique); il s'agit alors d'un renvoi réciproque.
2. à un autre dossier qui définit une partie d'une unité terminologique complexe; il s'agit alors d'un renvoi simple.

Les renvois doivent être indiqués sur toutes les fiches qui en font l'objet.

Pour les variantes orthographiques, on signale sur la fiche de renseignements du dossier principal l'existence d'une variante. Sur la fiche de renseignements du dossier secondaire, dont l'entrée est la variante, on indiquera qu'il s'agit d'une variante de l'entrée principale.

Pour les synonymes, on inscrira sur la fiche de renseignements du dossier principal la liste des termes synonymes; sur les fiches des dossiers secondaires, on indiquera qu'il s'agit d'un synonyme du terme du dossier principal.

Quand un des synonymes est à privilégier, on doit le préciser en note.

Quand on fait un renvoi de type *voir* (**V**), on indiquera sur la fiche de renseignement du dossier correspondant l'existence de ce renvoi par le sigle (**RV** + terme):

Exemple: **broyeur chilien: V broyeur à meules:**
broyeur à meules: RV broyeur chilien.

Pour les cas de non-coïncidence du découpage notionnel entre les langues mises en regard, on procédera comme suit pour l'établissement des dossiers terminologiques.

L'exemple utilisé ici est celui du terme français **clavette** qui n'a pas d'équivalent anglais: l'anglais ne connaît que les termes spécifiques **key** et **cotter** qui ont comme équivalents français **clavette longitudinale** et **clavette transversale** (cf. 2.3.3, **exemples de non-coïncidence du découpage notionnel**).

On aura donc 3 dossiers terminologiques qui comprendront les éléments suivants:

Dossier 1:	entrée anglaise:	néant
	entrée française:	clavette
	renvois:	RV clavette transversale RV clavette longitudinale
	note:	clavette > clavette longitudinale = key clavette > clavette transversale = cotter

Dossier 2:	entrée anglaise:	key
	entrée française:	clavette longitudinale
	renvoi:	V clavette
	note:	clavette longitudinale < clavette
Dossier 3:	entrée anglaise:	cotter
	entrée française:	clavette transversale
	renvoi:	V clavette
	note:	clavette transversale < clavette

5.2.4.11 Remarques d'ordre général

Les ajouts au texte de dépouillement (contexte ou définitions) sont signalés au moyen de doubles parenthèses: ((xxx)); ceci permet d'établir que ces ajouts sont faits par le rédacteur de la fiche.

De même, les parties d'un texte qui sont retranchées par le rédacteur de la fiche seront signalées par des points de suspension entre doubles parenthèses: ((...)).

À l'Office de la langue française, la date de transmission des fiches à la BTQ peut être considérée comme la date de rédaction définitive de la fiche.

Les fiches terminologiques transmises à la Banque de terminologie du Québec devront être accompagnées de notes explicatives pour éviter toute erreur d'interprétation quant au contenu des fiches et pour faciliter leur transcription.

Les amalgames de textes et les traductions sont signalés respectivement par les indications (A) et (T) placées à la fin du texte.



Gouvernement du Québec
**Office de la
langue française**

34-5066

Imprimé au Québec, Canada